



Plan de vigilance 2022



SOMMAIRE

1. Périmètres, activités et gouvernance du plan	5
A. Périmètres retenus dans le cadre de ce plan de vigilance	5
B. Les activités concernées par le plan de vigilance	6
C. Gouvernance du plan de vigilance	8
2. Notre approche en matière de développement durable	10
A. Une démarche historiquement engagée avec une organisation dédiée	10
B. Une stratégie volontariste autour de 3 piliers	11
C. Une démarche structurée autour de 4 combats et de 2 engagements transverses ...	12
D. Notre engagement pour l'économie circulaire	13
E. Une prise en compte de notre chaîne d'approvisionnement	14
F. Des engagements dans le cadre d'initiatives avec de multiples parties prenantes	15
G. Une démarche de certifications et de labellisation	18
H. Une approche basée sur des référentiels reconnus.....	20
I. Une identification des enjeux clés dans le cadre d'une analyse de matérialité RSE ...	20
J. Une prise en compte dans l'identification des risques prioritaires du Groupement ..	22
3. Notre plan de vigilance pour les activités logistiques	23
A. Identification des risques et enjeux clés pour les activités logistiques	23
B. Procédures d'évaluation des fournisseurs	26
C. Mesures d'atténuation des risques	27
4. Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement.....	30
A. Productions végétales et bois	31
B. Pêche durable	35
C. Bien-être animal	37
D. Agriculture responsable	38
E. Des audits sociaux	40
F. Indicateurs de suivi pour les filières d'approvisionnement	41
5. Notre plan de vigilance pour la réduction des plastiques	43
A. Cartographie des risques	43
B. Engagements.....	47
C. Actions menées.....	49
6. Notre stratégie de décarbonation	55
7. Dispositif d'alerte	58
8. Évaluation et suivi	59

Le Groupement Les Mousquetaires est un **groupement de 3 000 chefs d'entreprise indépendants** (Le « **Groupement** ») qui exploitent près de 4 000 points de vente, principalement en France mais aussi en Belgique, en Pologne et au Portugal, avec 7 enseignes réparties dans 3 Métiers :

- Alimentaire : Intermarché, Netto,
- Équipement de la maison : Bricomarché, Brico Cash, Bricorama,
- Mobilité : Roady, Rapid Pare-Brise.

Propriétaires de leur point de vente et entièrement responsables de leur gestion, les chefs d'entreprise sont également copropriétaires du Groupement (Les « **adhérents** »).

La société « **Les Mousquetaires** » est la société mère (« La **Société** ») de **l'ensemble des structures d'appui** du Groupement (au service des points de vente), c'est-à-dire les différents sièges, mais aussi les entrepôts logistiques, ou encore les unités de production agroalimentaires.

Ce « **Plan de Vigilance** » répond aux obligations contenues dans la loi française 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Il contient des **mesures de vigilance raisonnable** destinées à prévenir les risques d'atteintes graves aux Droits Humains et Libertés Fondamentales, ainsi qu'à la santé, la sécurité et l'environnement, dans le cadre d'une **obligation de moyens**.

L'approche du Groupement concernant le devoir de vigilance est **alignée avec la démarche globale engagée en matière de développement durable** formalisée dans le rapport annuel de développement durable et le « manifeste » des combats pour le développement durable, accessibles sur le site internet du Groupement (<https://www.mousquetaires.com/nos-engagements/le-rapport-rse/>).

Depuis son origine, le Groupement s'appuie sur **des valeurs et des principes forts** qui guident son fonctionnement et son développement. Ces principes sont le fondement de ses politiques et de ses actions en matière de développement durable et de conformité mais également de prise en compte et de respect des **parties prenantes**.

Le Groupement promeut le respect de l'ensemble des Droits Humains et Libertés Fondamentales internationalement reconnus et se réfère en particulier à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, et aux Conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail (OIT).

Ce document expose le **Plan de vigilance du Groupement Les Mousquetaires prévu par la loi**. Il présente les approches, les processus et les méthodes utilisés au sein du Groupement, les mesures additionnelles prises dans le cadre du Plan de vigilance ainsi que les politiques, actions et mesures de performance mises en œuvre pour déployer ce plan.

En 2022, nous avons poursuivi les nombreux projets que nous mettons en œuvre pour répondre aux engagements et aux objectifs que nous nous sommes fixés depuis 10 ans.

Conscients des enjeux, nous avons également décidé de **recentrer nos priorités autour de six combats** alignés sur les enjeux sociétaux et notre ADN : la transition énergétique, la transition agricole, l'économie circulaire, l'évolution du travail et, en transverse, la stratégie bas carbone et le label « Commerçant Responsable ».

Chacun de ces combats est porté par des adhérents sponsors et des leaders métiers, pour engager une véritable transformation. Notre approche est de capitaliser sur l'existant et d'assurer la transversalité Groupement en poussant la mise à l'échelle de certaines solutions métier.

De manière très pragmatique, nous répondons aux questions du présent et nous mettons dans les meilleures dispositions sur les moyens et longs termes.

Dans le cadre de ce Plan de vigilance 2022, nous avons ainsi souhaité mettre en avant 2 thématiques aux enjeux particulièrement importants, dans le cadre de parties dédiées qui permettent de mieux appréhender notre stratégie, nos actions et nos engagements : lutte contre la pollution plastique et décarbonation de nos activités.

1. Périmètres, activités et gouvernance du plan

A. Périmètres retenus dans le cadre de ce plan de vigilance

Ce plan de vigilance concerne **les filiales de la Société** contrôlées directement ou indirectement (les « Filiales ») ainsi que ses **fournisseurs et sous-traitants** avec lesquels la Société et ses différentes Filiales entretiennent une « **relation commerciale établie** » au sens de la définition développée par la jurisprudence française.

Les sociétés exploitant les points de vente sont détenues par les adhérents, sans lien capitalistiques avec la Société Les Mousquetaires et ne sont donc pas prises en compte dans le cadre de ce plan de vigilance.

L'ensemble des préconisations du Groupement en matière de développement durable sont recommandées et mises à la disposition des points de vente indépendants.

À titre d'exemple, **des guides et outils accompagnent les points de vente dans leurs démarches qualité et développement durable**. Ils sont rédigés et diffusés depuis 1995. Diffusant les bonnes pratiques, c'est un maillon essentiel dans la mise en œuvre de stratégies de développement durable : ces guides leur donnent du sens et les aident à les concrétiser. Les guides les plus récents sont le « Guide des bonnes pratiques énergies 2019 » et les « Guides des déchets » publiés pour tous les métiers en 2021 et 2022.

Dans le cadre de ses activités, le Groupement Les Mousquetaires est en **relation avec de nombreuses parties prenantes de natures très diverses** (*clients, fournisseurs, prestataires, sous-traitants, partenaires...*) dans des contextes très variables, tant pour les **activités de distribution et d'immobilier** que pour **Agromousquetaires**, que ce soit en **France** mais également dans les **pays** où nous sommes présents ou avec lesquels nous sommes en relation (*Sourcing, matières premières...*).

Au-delà des spécificités de chaque catégorie de tiers, l'appellation de fournisseurs / prestataires recouvre une **disparité importante à plusieurs niveaux** :

- Taille de l'entreprise : multinationales, filiales locales de multinationales, ETI, PME, agriculteurs...
- Périmètre d'intervention : international, national, régional, local
- Nature des produits : matières premières, produits finis
- Nature de la relation : permanente, trading, spot...
- Modalités d'achats : Groupement, « contrat cadre », national, local

Le terme « fournisseurs » recouvre ainsi **des situations très différentes** :

- Des **fournisseurs de produits de marques**, également dénommées « marques nationales », qui représentent une part importante du chiffre d'affaires réalisé par le Groupement et dont la plupart sont également soumis à la loi sur le devoir de vigilance.

- Des **fournisseurs de produits à marque propre** qui fabriquent des produits sur la base d'un cahier des charges, une part importante de ces produits étant fabriquée par la filiale Agromousquetaires.
- Des **fournisseurs de prestations et de frais généraux** qui interviennent en support aux différentes activités.

Le Groupement ayant plus de leviers sur les marques propres, **les actions sont naturellement plus développées sur cette catégorie de produits.**

50 % environ en volume des produits à marques propres d'Intermarché sont fabriqués dans les 56 usines du Groupement exploitées par Agromousquetaires.

Avec son **modèle unique de "Producteurs & Commerçants"**, Intermarché met le mieux-être des consommateurs au cœur de ses engagements. Ce modèle confère à Intermarché la capacité de s'adapter en permanence aux attentes des clients comme aux nouveaux enjeux sociétaux, pour "mieux produire" et "mieux manger".

- "Mieux produire", c'est soutenir une production française et responsable.
- "Mieux manger", c'est aider les Français à manger un peu mieux tous les jours.

Il convient également de souligner que près de 50 % de nos produits à nos marques en volume (*les autres 50 % sont fabriqués par nos unités de production*) sont fabriqués par **des PME** et 80 % des fournisseurs des enseignes alimentaires sont des PME au travers de 1 200 partenariats nationaux et régionaux et de 5 000 partenariats locaux.

Créé en 2017, le « Club Privilège PME » unit Intermarché, Netto et une dizaine de fabricants de produits à leurs marques propres avec, pour vocation, de soutenir et de valoriser durablement des pratiques agricoles et industrielles vertueuses.

B. Les activités concernées par le plan de vigilance

Au-delà des fonctions centrales (achats, marketing, finance, qualité...), la Société et ses filiales interviennent dans **3 activités principales**.

Activités logistiques

La **logistique est un élément essentiel pour les points de vente Mousquetaires**, tous des points de vente de proximité. Afin de stocker, de transporter au moindre coût et de livrer les points de vente, les Mousquetaires ont créé **leur propre organisation logistique**.

Par rapport aux autres distributeurs, les Mousquetaires se distinguent donc par leur logistique intégrée, qui permet de maîtriser et de faire évoluer tout au long de la chaîne d'approvisionnement le niveau de prestation et les coûts associés, ainsi que de bénéficier d'un savoir-faire en propre.

Les Mousquetaires sont aujourd'hui **un acteur majeur de la logistique** avec :

- Une flotte de plus de 1 600 semi remorques qui parcourent 150 millions de kilomètres par an;
- 45 bases logistiques placées en des points névralgiques des réseaux routiers et autoroutiers en Europe.

Dédiée à **l'activité logistique des enseignes alimentaires (Intermarché, Netto)**, la mission d'ITM Logistique Alimentaire International (ITM LAI) est d'acheminer des produits dans les points de vente des enseignes alimentaires répartis sur tout le territoire français.

ITM Logistique Équipement de la maison International (ITM LEMI) est, quant à elle, l'entité dédiée aux produits non-alimentaires.

ITM LAI et ITM LEMI interviennent principalement dans le **secteur de l'entreposage et du transport routier de marchandises**.

Réception, stockage, préparation des commandes et optimisation du remplissage des semi-remorques constituent le quotidien des métiers de l'exploitation. Les équipes assurent la fluidité de la chaîne logistique, **de la réception des produits à la livraison en points de vente**.



Très tôt après la création du Groupement, les Mousquetaires ont fait le **pari d'assurer leur indépendance d'approvisionnement en développant leurs propres usines de production**.

La première usine du pôle agroalimentaire du Groupement a ainsi été acquise en 1974 (Société Alimentaire de Guidel - SAG).

Aujourd'hui, 56 unités composent Agromousquetaires et offrent aux consommateurs la possibilité de trouver au meilleur prix des produits sûrs, sains et de qualité, fabriqués exclusivement en France.

Ces unités permettent non seulement de maîtriser les processus de fabrication, ainsi que la qualité et le prix des produits, mais aussi toute la chaîne d'approvisionnement. Principalement destinés aux points de vente du Groupement, les produits d'Agromousquetaires sont proposés en marques propres et s'adaptent en permanence aux évolutions du marché.

Agromousquetaires est ainsi le premier fabricant de marques propres en France, avec **13 filières réparties en 6 pôles** :

- Pôle **Bœuf** : Bœuf Traditionnel, Produits Elaborés
- Pôle **Porc** : Porc frais, Charcuterie
- Pôle **Mer** : Pêche, Produits de la mer
- Pôle **Saveurs** : Lait, Boissons non alcoolisées, Vins
- Pôle **Végétal** : Céréales, Culinaire
- Pôle **Circulaire** : Non alimentaire, Valorisation

Agromousquetaires, c'est aussi une démarche qui va « de la fourche à la fourchette » en collaboration avec de nombreux acteurs (*associations, ONG, chercheurs, industriels, etc.*) qui permet de jouer un **rôle majeur dans la transformation des modes de production** : bien-être animal, pêche durable, agroécologie, etc.

Le maintien du tissu agricole français, la sauvegarde des ressources naturelles et, d'une manière générale, le développement durable constituent les fondations de nos engagements de producteurs responsables.

En 2022, Agromousquetaires a poursuivi son développement avec l'acquisition de St Mamet, le spécialiste gardois de Vauvert de la transformation de fruits.



Au service des points de vente et foncière intégrée du Groupement, IMMO Mousquetaires est la filiale en charge de la conception, de la réalisation et de la gestion des projets immobiliers du Groupement.

Cette filiale est responsable de la construction, de la rénovation et de l'agrandissement et de la cession des sites : points de vente, unités de production et bases logistiques.

Elle intervient en partenariat avec des acteurs locaux, intégrant selon les besoins des fonctions commerciales, tertiaires et/ou résidentielles à ses programmes.

C. Gouvernance du plan de vigilance

Un à deux jours par semaine, **chaque adhérent codirige le Groupement** en participant à l'une de ses structures communes, par exemple la logistique, les achats, le marketing, la performance opérationnelle, l'agroalimentaire, le développement durable... c'est le **concept du « tiers temps »** cher au Groupement, un concept unique dans la grande distribution ; à l'œuvre dès la fondation du Groupement il y a plus de 50 ans. Ainsi, les chefs d'entreprises Mousquetaires, chacun dans son/ses point/s de vente, sont indépendants - et gèrent dans l'interdépendance leurs outils communs, au service des magasins.

Le pilotage du plan de vigilance est assuré par la Direction Qualité et Développement Durable (DQDD) qui regroupe des fonctions de veille, d'expertise, de développement de bonnes pratiques et de contrôle dans les domaines de la qualité, la sécurité alimentaire, la sécurité, la santé, les achats responsables, l'économie circulaire, la relation clientèle et plus récemment la RSE.

La formalisation et la mise en œuvre de ce plan de vigilance résulte d'une **démarche collaborative** associant de nombreuses fonctions du Groupement en particulier la « Direction Conformité et Éthique » ainsi que les équipes des différentes entités concernées.

La supervision de la démarche est assurée par la Commission RSE Stratégie et Éthique qui coordonne l'ensemble des actions en matière de développement durable au niveau du Groupement. D'un point de vue opérationnel, elle s'appuie notamment sur la Commission « Évolution du Travail et Marque Employeur » pour les enjeux sociaux et sur la Commission « Efficience Énergétique » pour tous les enjeux liés à l'énergie et à la transition énergétique.

2. Notre approche en matière de développement durable

A. Une démarche historiquement engagée avec une organisation dédiée

Pour les Mousquetaires, l'engagement en faveur du développement durable est une priorité.

Au sein du Groupement, c'est en 1983 qu'est créé le premier laboratoire Mousquetaires – pour former méthodiquement les bouchers à l'hygiène ou faire des études bactériologiques dans les unités de production agroalimentaires et les points de vente.

Cette première étape enclenche une prise de conscience qui donnera naissance en 1996 au « Service Qualité International », qui évolue en « Direction Qualité-Sécurité-Environnement » en 2003 et devient la « Direction Qualité Développement Durable » en 2010.

Être à la fois producteurs et commerçants est un véritable atout dans la stratégie de développement durable du Groupement. Grâce à ce positionnement unique, les Mousquetaires font progresser les pratiques de production et d'alimentation en anticipation des enjeux sociétaux.

Depuis 2010, la Direction Qualité et Développement durable s'attache ainsi à concrétiser l'ambition du Groupement : se développer de manière responsable et promouvoir des modes de vie durables, au travers de leurs rôles de distributeur, de producteur, d'employeur et d'acteur engagés dans leurs territoires. **Un plan global se met en place**, concernant aussi bien les points de vente que les unités de production et les entrepôts logistiques.

À titre d'exemple, les Mousquetaires ont fait de la lutte contre les déchets l'un de leurs combats. Précurseurs avec la création de la « Silve » dès 1997, ils ont mis en œuvre des solutions pour réduire, recycler et réutiliser.

La **Société Industrielle de Logistique et de Valorisation des Emballages (Silve)** naît ainsi de la réglementation de 1994 imposant que tous les emballages usagés soient triés et remis à un récupérateur. Elle s'attaque alors au recyclage des cartons en équipant les points de vente de presses à carton ; puis à la récupération des plastiques, aux caisses polystyrène et depuis fin 2022 aux bouteilles PET.

Très vite, **le Groupement dépasse ses obligations légales** ; au-delà du tri et de la remise des déchets à un tiers, la Silve internalise la collecte et revalorise certains déchets afin de permettre un recyclage économiquement rentable et donc une valorisation durable, source de préservation de ressources naturelles.

Par ailleurs, le Groupement a formalisé un **Code de Conduite**¹ qui décrit les principes que doit respecter chaque collaborateur des structures d'appui.

B. Une stratégie volontariste autour de 3 piliers

Les Mousquetaires s'engagent quotidiennement pour relever des défis environnementaux et répondre aux attentes sociétales. Ils ont construit leur **démarche développement durable autour de 3 axes** :

- **Construire une relation forte avec nos clients** : les Mousquetaires s'engagent à construire une relation forte et pérenne avec leurs clients. Ils proposent une offre de produits et de service sûrs, de qualité, tracés et accessibles dans des points de vente irréprochables.
 - **Les engagements Mousquetaires**
 - 100 % de produits à marque propre sains, sûrs, de qualité, responsables et vendus dans des points de vente responsables.
 - Des engagements responsables sur 100 % des filières ayant un impact sur la déforestation et sur les filières mer et aquaculture sensibles.
 - Déploiement du plan « devoir de vigilance » sur les zones d'approvisionnement à risque.
 - Un projet solidaire et sociétal par catégorie de produits.

- **Porter une attention constante aux collaborateurs** : il n'y a pas de performance économique durable sans performance sociale. Les collaborateurs doivent donc se sentir bien dans leur environnement de travail, avoir de réelles opportunités d'évolution, partager les valeurs du Groupement.
 - **Les engagements Mousquetaires**
 - Déployer un plan d'actions structuré autour de la prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psychosociaux et de la pénibilité au travail.
 - Améliorer la qualité de vie au travail.
 - Faire évoluer les collaborateurs, optimiser leur employabilité en développant leurs compétences et en leur proposant des opportunités d'évolution, au sein des différentes filiales du Groupement.

- **Être un acteur de proximité responsable** : profondément attachés à leurs régions, les Mousquetaires participent à leur développement socio-économique (partenariats équitables et durables avec des producteurs locaux ...) et à la réduction de notre empreinte environnementale.

¹ <https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2019/10/code-de-conduite.pdf>

→ **Les engagements Mousquetaires**

- Souscrire aux principes de l'économie circulaire pour agir sur tous les impacts environnementaux de l'activité des Mousquetaires, depuis la production d'énergie jusqu'au traitement des déchets.
- Réduire l'impact environnemental de tous les flux logistiques et des déplacements des salariés.
- Réduire, réutiliser, recycler : 100 % des déchets valorisables des points de vente et des collaborateurs.
- Optimiser la consommation énergétique sur tous les sites du Groupement, avec 32 % d'énergies renouvelables et 40 % d'économies d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2014 et une baisse des émissions carbone de 55% en 2030 par rapport à 2019.
- Valoriser les projets développer sur les territoires et préserver l'emploi local.

C. Une démarche structurée autour de 4 combats et de 2 engagements transverses

Face à l'urgence climatique et aux nouvelles attentes sociétales, le Groupement a engagé depuis plus de 10 ans des réflexions collectives et une démarche de développement durable, avec **une stratégie, des actions et des convictions fortes** :

1. **Notre avenir sera RSE ou ne sera pas.** Nos activités, nos métiers et nos fonctions transverses sont confrontés à des enjeux essentiels : les saisir, dès à présent, conditionne notre capacité à maîtriser notre pérennité économique, environnementale et sociétale.
2. **Entrepreneurs, nous sommes-là pour engager des changements créateurs de valeur** pour nos clients, pour l'ensemble de nos partenaires et pour nos entreprises, lors de leur développement et de leur valorisation au moment de leur transmission entre adhérents Mousquetaires.
3. **Le choix de la proximité, inscrit dans notre ADN**, concrétisé tant pour nos approvisionnements que pour les modalités de notre commerce, s'est révélé avant-gardiste. Par ce choix, nous avons bâti une organisation et inscrit à notre actif de nombreuses actions. Aujourd'hui, la proximité répond plus que jamais à la nécessité d'être davantage responsable.

En prenant appui sur les 3 piliers et à la lumière des expériences et des échanges tout en étant **conscient de la nécessité de définir des priorités pour être plus efficace**, le Groupement a lancé une démarche de transformation autour de **six combats**, ciblant **4 thématiques cruciales de changements** :

- **Économie circulaire** (Réduction, collecte, valorisation et réemploi des déchets)
- **Transition énergétique** (Réduction, production et achats)
- **Évolution du travail** (Qualité de vie au travail, attractivité et fidélisation)
- **Transition agricole** (Agriculture française pérenne et alimentation saine)

Et **deux enjeux nécessitant une approche transversale et globale** :

- Point de vente responsable avec un label de valorisation des actions points de vente
- Décarbonation avec l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre)

L'ensemble de cette démarche est détaillé dans un document : « **Nos combats pour le développement durable** »².

D. Notre engagement pour l'économie circulaire

L'économie circulaire est un modèle économique basé sur la réduction du gaspillage et la préservation des ressources naturelles.

En janvier 2022, un pôle économie circulaire a été créé au sein de la Direction Qualité et Développement Durable du Groupement. Sa mission est d'aller chercher sur le territoire national des solutions locales, d'accroître l'expertise et la visibilité des actions auprès des points de vente.

Le pôle intervient notamment sur la gestion des matières premières secondaires, le pilotage des actions, le suivi des enjeux réglementaires, la représentation dans les instances et auprès de la société civile ainsi que dans le cadre de formations et d'accompagnements.

Les démarches engagées par le Groupement s'inscrivent également dans le cadre de la loi AGEC (*Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire*) votée en février 2020³.

Cette loi vise à accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle vise ainsi à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Souscrire aux principes de l'économie circulaire implique de mettre en œuvre une boucle vertueuse entre production et consommation, en passant par la transformation, le transport et le stockage.

Acteur de chaque maillon de cette boucle, le Groupement réinvente son modèle de production et de distribution afin de préserver l'environnement et les ressources naturelles. C'est une source d'économies et de motivation pour nos collaborateurs. Réduire les emballages, les collecter, les trier et les recycler sont trois leviers clés pour agir.

² https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2023/07/mousquetaires-rdd_2022.pdf

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

Notre stratégie sur 4 axes :

1. Traiter les sujets successivement, en commençant par les priorités ;
2. Étudier les différents leviers d'action et partir de l'expérience de nos entités pour trouver des solutions communes et des partenaires à l'échelle du Groupement pour massifier les volumes ;
3. Faire simple pour que les écogestes ne compliquent pas la vie des clients et collaborateurs ;
4. Présenter à tous nos acteurs des solutions clé en main, testées et durables pour agir tout au long du cycle de vie.

Nos 3 engagements d'ici 2025 :

- 100 % de nos déchets valorisables, collectés et recyclés sur tous nos sites ;
- Intégrer la démarche d'éco-conception des emballages pour toutes nos marques propres, toutes enseignes confondues ;
- Proposer à nos clients des solutions de collecte de leurs déchets sur certaines filières d'économie circulaire.

La lutte contre le gaspillage est également un champ d'actions essentiel afin de limiter les volumes de déchets, d'économiser des ressources et de contribuer au « mieux-manger » des plus démunis. À titre d'exemple, pour les bases logistiques, un partenariat de don a été mis en place en 2022 avec Phenix sur des produits alimentaires et non alimentaires, en complément des actions déjà existantes en 2021 : partenariat avec le Réseau Envie pour revaloriser les produits en SAV et mise en place d'un suivi des stocks morts.

Producteurs, nous repensons continuellement les emballages à nos marques depuis 2019 afin de générer moins de déchets et de faciliter le recyclage pour nos clients, sans rien céder sur nos exigences de qualité et de sécurité.

Le Groupement s'est d'abord focalisé sur les déchets générés par ses sites. Aujourd'hui, une boucle 100 % circulaire est opérationnelle pour le carton et le plastique, entre 90 % de ses points de vente et ses unités de production en passant par sa logistique.

Notre priorité : bannir le plastique en supprimant autant que possible le plastique à usage unique. La partie dédiée à la réduction des plastiques détaille les différentes actions engagées.

E. Une prise en compte de notre chaîne d'approvisionnement

Les approvisionnements sont essentiels pour la performance développement durable d'un producteur distributeur.

À travers leurs filières, les Mousquetaires s'engagent sur les conditions sociales et environnementales de production, notamment par la mise en place de partenariats durables avec leurs fournisseurs et à travers une politique d'achats responsables.

La Direction des Achats et la Direction Qualité et Développement Durable veillent à ce que la stratégie d'achat intègre les objectifs et les outils de la **démarche achats responsables**.

L'ensemble des prestataires et des fournisseurs du Groupement signent une **charte « Achats Responsables »** lors du référencement ou lors du renouvellement du contrat.

La **Charte fournisseurs pour des achats responsables** a été élaborée à partir des recommandations de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises. Élaborée en 2015 et signée par tous les fournisseurs depuis 2018, cette charte les engage à progresser dans le respect de 15 engagements qui portent aussi bien sur la gouvernance (*loyauté des pratiques et éthique commerciale*) et les pratiques sociales (*santé et sécurité au travail, diversité...*) que sur l'environnement et l'ancrage territorial. Les enjeux sont déclinés par secteurs et par produits afin de s'adapter à chaque filière et de prévenir des risques spécifiques.

La **démarche d'amélioration continue** se traduit également par un suivi des fournisseurs, basé sur des résultats de programme d'évaluation, mais aussi une cartographie des risques sociaux et environnementaux.

Pour les familles de produits et/ou de matières premières à risque, une **cartographie des impacts sociaux et environnementaux** guide les acheteurs, et donc les fournisseurs, dans la sélection de produits plus durables sur les marchés internationaux et les aide à anticiper les risques.

Le Groupement a par ailleurs formalisé un **code de conduite sur des conditions sociales acceptables dans les zones d'achat à risque**. Mis en place en 2000, ce code a été remis à jour en 2011, pour faire suite à l'adhésion du Groupement au Business Social Compliance Initiative (BSCI). Une nouvelle version sera diffusée en 2023.

F. Des engagements dans le cadre d'initiatives avec de multiples parties prenantes

En 2012, Intermarché a rejoint l'Association du Commerce Européen et International (FTA), qui représente et défend « les valeurs du commerce libre et responsable ».

Au sein de cette association, Intermarché participe à l'**initiative « Business Social Compliance Initiative » (BSCI devenu Amfori BSCI)**, qui a pour vocation de chercher à améliorer les conditions de travail dans la chaîne internationale d'approvisionnement.

Intermarché a été le premier distributeur français à rejoindre le BSCI en tant que membre et de pouvoir ainsi faire développer ses engagements en matière de responsabilité sociale.

Le système BSCI, basé sur une approche de développement, s'inscrit dans la durabilité et repose sur trois piliers :

- la surveillance des activités via de réguliers audits sociaux indépendants ;
- l'amélioration des conditions de travail par des suivis des plans d'actions proposés par les fournisseurs ;

- l'établissement d'un dialogue constructif avec les différentes parties prenantes sur la scène européenne et internationale.

La Direction et Qualité Développement Durable du Groupement est membre du « Network Committee » d'Amfori pour la France.

Un programme d'audits sociaux annuels en tant que membre d'Amfori BSCI⁴ est établi sur la base d'une cartographie des risques.

La cartographie est construite grâce à des indicateurs de risque pays (*eux-mêmes tirés des indicateurs de gouvernance dans le monde de la Banque mondiale : expression et responsabilité, stabilité politique et absence de violence, efficacité du gouvernement, qualité réglementaire, état de droit, contrôle de la corruption*) et de risque en terme de secteurs d'activités fournis (*basé sur le Bribe Payer Index, un indice donnant le niveau de corruption des secteurs d'activité et publié par l'association Transparency International, qui est spécialisée dans la lutte contre la corruption*).

Sur la base de cette cartographie, des audits sont programmés selon le référentiel Amfori BSCI, lui-même basé les conventions internationales de l'OIT et la norme SA 8000 avec un code de conduite construit sur 11 grands principes :

- Liberté d'association et droit de négociation collective
- Comportement éthique dans les affaires
- Rémunération juste
- Santé et sécurité au travail
- Protection spéciale pour les jeunes travailleurs
- Non-discrimination
- Horaires de travail décent
- Pas d'emploi précaire
- Protection de l'environnement
- Pas de recours au travail des enfants
- Pas de travail forcé

Pour faire suite à ces audits, des plans de remédiations sont mis en œuvre dans les usines, et elles peuvent bénéficier de formations et de programmes gratuits dispensés dans leur pays et dans la langue du pays sur les thèmes sur lesquels des non-conformités ont été relevées ou sur lesquels ils peuvent être concernés.

En ce qui concerne les **risques environnementaux**, plusieurs types d'actions existent :

- **Les partenariats avec des ONG** : le Groupement travaille en lien étroit avec différentes ONG de protection de l'environnement ou spécialisées dans la bienveillance animale. Un partenariat existe notamment depuis plusieurs années avec l'ONG Earthworm⁵, qui l'aide

⁴ <https://www.amfori.org>

⁵ <https://www.earthworm.org/fr/>

à prioriser ses actions et l'accompagne dans d'analyse et la diminution des risques (*environnementaux principalement mais également sociaux*) que ce soit pour les ressources terrestres ou marines. Le Groupement Les Mousquetaires a donc, en cours avec Earthworm, différents chantiers d'analyse des chaînes d'approvisionnements sur plusieurs matières (*soja, huile de palme, bois, charbon de bois, soja importé, thon crevettes, saumon, cabillaud...*).

- **Les Comités d'Experts** : une deuxième méthode utilisée par le Groupement pour prioriser ses actions en termes de risque environnemental est la mise en place de comités d'experts. Sur des filières animales ou végétales identifiées à risque, un comité technique de parties prenantes a été créé, incluant des chercheurs, des industriels, des syndicats interprofessionnels et des associations environnementales. Ces instances de concertation sont consultées tous les ans sur l'orientation à donner aux plans de progrès et sur leur avancement. Les filières identifiées aujourd'hui sont les filières végétales pour l'intégration de référentiels agroécologiques, les ressources halieutiques, l'aquaculture, ainsi que les filières lait et les filières animales avec des engagements sur la bien-être animale.
- **Les interprofessions et organisations techniques** : le Groupement Les Mousquetaires est membre de plusieurs organisations interprofessionnelles comme la FCA, la FMB, Perifem, le Collectif Génération Responsable et l'Institut du Commerce. Ces adhésions lui permettent d'être en veille et anticipation des futurs textes en lien avec la démarche de développement durable mais aussi de partager les expériences de chaque opérateur pour une mise en œuvre plus efficiente.

En parallèle, le Groupement a débuté depuis fin 2018 un **projet de transparence des chaînes d'approvisionnement** afin d'identifier tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du champ/de l'élevage au produit fini. Cela permet de récolter l'ensemble des certifications relatives à la qualité, l'environnement et le social, et ce à tous les rangs de fournisseurs, et d'identifier les risques potentiels à chaque rang. Ce projet est monté en partenariat avec SGS et un partenaire technologique appelé Transparency One⁶.

Initié sur les produits biologiques, il a été étendu à des filières ciblées à risque environnemental et social (fruits & légumes, bœuf, volaille, porc, produits bio) et lancé sur les œufs.

Fin 2022, cela représente 556 fournisseurs, soit 68 % des fournisseurs de rang 1 intégré dans cette démarche. L'objectif est de cartographier les filières du rang 1 au rang production primaire et d'évaluer l'engagement social et environnemental de chaque opérateur de la supply chain (certificats, labels...).

⁶ <https://www.transparency-one.com/fr/>

Pour traduire son engagement en faveur du climat, le Groupement a également adhéré à ACT® (*Assessing low Carbon Transition*)⁷, une méthode internationale, portée par l'Ademe. Cette méthode permet d'évaluer si une entreprise prend la bonne trajectoire pour respecter l'Accord de Paris, visant à diviser par trois les émissions de CO2 d'ici dix ans. Les études menées sur l'empreinte carbone de la grande distribution ont montré que la majorité des gaz à effet de serre émis n'était pas liée à ses activités directes, mais de façon plus large à la chaîne de valeur (*fabrication et utilisation des produits vendus, réseaux de distribution*).

Le Groupement Les Mousquetaires a aussi décidé de participer à l'expérimentation menée par l'Ademe sur l'affichage environnemental des produits alimentaires en utilisant l'ACV classique sur une centaine de produits. Les travaux de l'Ademe ont généré un rapport scientifique qui a été remis fin 2021 au Gouvernement. Nous attendons les recommandations du ministère sur la méthodologie et le label visuel pour l'appliquer sur nos produits dès 2024.

G. Une démarche de certifications et de labellisation

Que ce soit dans le cadre des activités logistiques ou des activités agroalimentaires, le Groupement est engagé dans des démarches qualité permanentes.

Ces démarches se distinguent également par leur responsabilité sociale et environnementale, dont témoignent les nombreuses certifications obtenues par de très nombreuses entités, de nombreux sites de productions et au travers des démarches de filières sur les matières premières agricoles :

- ISO 9001 pour le management de qualité
- ISO 14001 pour le management environnemental
- ISO 22000 pour la sécurité des denrées alimentaires
- ISO 50001 sur la gestion de l'énergie
- Produit issu d'une filière HVE (Haute Valeur Environnementale)
- Produit issu d'une filière CRC (Culture Raisonnée Contrôlée)
- Produit labélisé « Zéro Résidu de Pesticides » (ZRP)
- Produit Bio
- IFS Food pour la qualité et la sécurité des procédés et des produits
- FSQS : Food Store Quality Standard pour la sécurité alimentaire dans les points de vente
- Label « Commerçant Responsable »

Le label « **Commerçant Responsable** »⁸ dans lequel est engagé le Groupement vise à évaluer le niveau de performance atteint par les points de vente à l'aide d'un référentiel de performance établi par le Collectif Génération Responsable⁹ et les parties prenantes associées. Le label certifie la prise en compte de la RSE dans le point de vente et permet de valoriser son engagement auprès de ses clients et de ses partenaires locaux. Cela permet d'accompagner les points de vente dans la mise en œuvre des principes de l'ISO 26000 dans

⁷ <https://actinitiative.org>

⁸ <https://label-commercant-responsable.com>

⁹ <https://www.generation-responsable.fr>

une approche opérationnelle. Ainsi, cette démarche manifeste l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

L'objectif est de déployer un dispositif de reconnaissance et de valorisation des engagements RSE des points de vente dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue en partageant les pratiques les plus efficaces, les écueils à éviter et les bénéfices constatés.

Basé sur la norme ISO 26000, il apprécie l'action des points de vente à travers 38 engagements, notés de 1 à 4, sur les rubriques suivantes :

1. la qualité des relations du point de vente vis-à-vis de ses collaborateurs (conditions de travail, encadrement, formation) et de ses clients (accueil, satisfaction, promotion d'une consommation responsable, etc.) ;
2. l'éco-responsabilité : lutte contre le gaspillage, les déchets, les émissions de CO₂, préservation de l'énergie, de l'eau, de la diversité en améliorant le confort et le bien-être ;
3. l'intégration dans le territoire : offre locale, soutien à l'emploi, contribution au développement économique, au lien social, etc.

Quand le label est obtenu, les équipes s'engagent à poursuivre les actions pendant 3 ans : elles analysent les résultats des 38 items et mettent en place une démarche d'amélioration. Tous les 18 mois, un audit de contrôle mesure leurs progrès.

L'audit est réalisé par un organisme indépendant et le label est obtenu pour une note moyenne minimale de 2,5 (pour une durée de 3 ans, avec un audit de contrôle à 18 mois).

Au 10 mai 2023, 100 points de vente sont déjà labellisés au sein du Groupement : 57 dans l'Alimentaire, 43 dans l'Équipement de la maison. 230 sont entrés dans la démarche ; l'objectif est d'atteindre plus de 300 points de vente labellisés fin 2023.

Notre objectif d'ici 2025 : tous nos points de vente engagés dans la démarche « Commerçant Responsable ».

Pour atteindre cet objectif, notre stratégie est déclinée autour de 3 éléments principaux :

1. Agir simplement et méthodiquement dans chaque point de vente, en impliquant nos chefs d'entreprise et nos collaborateurs dans une dynamique pleine de sens et de valeur.
2. Apporter des preuves de nos engagements en faveur du développement durable à travers des actions communes, locales, aisément compréhensibles.
3. Mesurer les progrès à l'échelle de chaque point de vente et pour l'ensemble, pour mieux avancer durablement pas à pas.

H. Une approche basée sur des référentiels reconnus

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de vigilance, nous nous sommes appuyés sur plusieurs référentiels existants :

- **Principes directeurs de l'OCDE** à l'attention des multinationales - 2023¹⁰
- **Principes directeurs des Nations Unies** relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme - 2011¹¹
- **Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables**
- **Business and Human Rights Impacts: Identifying and Prioritizing Human Rights Risks – Shift** – 2014¹²
- **Human rights impact assessment guidance and toolbox** – The Danish Institute for human rights¹³
- **Guide de Référence pour les Plans de Vigilance** - SHERPA – 2018¹⁴
- **ISO 26 000**

Ce plan de vigilance prend ainsi en compte **l'ensemble des risques** en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et d'environnement tels que définis ci-après :

- **Droits humains et libertés fondamentales** : travail des enfants, travail forcé, droits des travailleurs, harcèlement et discrimination, conditions de travail...
- **Santé et Sécurité des personnes**, notamment accidents, exposition à des substances nocives, risques psychosociaux, risques sanitaires, impact des nouvelles technologies...
- **Environnement** : atteintes à la biodiversité, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, changement climatique, gestion durable des ressources et des déchets...

De notre point de vue, la maltraitance animale est également une problématique importante que nous rattachons aux enjeux éthiques, et que nous abordons sous une dynamique positive dans le cadre d'une démarche de **bienveillance animale**.

I. Une identification des enjeux clés dans le cadre d'une analyse de matérialité RSE

D'un point de vue global, l'identification des enjeux repose notamment sur une **analyse de matérialité RSE** qui a permis d'identifier les enjeux clés pour le Groupement en matière

¹⁰ <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/0e8d35b5-fr.pdf?expires=1686253868&id=id&accname=guest&checksum=3BFE357F73D3A92A9525E2EC511C23F0>

¹¹ https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

¹² https://shiftproject.org/wp-content/uploads/2014/01/Shift_SERworkshop_identifyHRrisks_2014.pdf

¹³ <https://www.humanrights.dk/tools/human-rights-impact-assessment-guidance-toolbox/introduction-human-rights-impact-assessment>

¹⁴ https://www.asso-sherpa.org/wp-content/uploads/2018/12/Sherpa_VPRG_web_pagepage-min.pdf

d'environnement et de droits humains. La prise en compte de ces enjeux constitue le socle de toutes la démarche de développement durable dans laquelle s'inscrit pleinement notre plan de vigilance.

Après une première analyse de matérialité réalisée en 2016, le Groupement Les Mousquetaires a souhaité **mettre à jour la liste de ses enjeux RSE prioritaires en 2019** en interrogeant ses parties prenantes.

Avec l'appui d'un cabinet de conseil en stratégie de développement durable, **une vingtaine d'entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de parties prenantes clés** :

- Parties prenantes internes : représentants des différents métiers et de l'organisation du groupement ;
- Parties prenantes externes : experts de la RSE, ONG, sociologues...

Une liste d'une **quarantaine d'enjeux** leur a été soumise lors de ces entretiens et l'analyse a permis de croiser les enjeux prioritaires pour les parties prenantes internes et externes.

La traçabilité, **l'affichage des produits et leur impact environnemental (poids carbone, recyclage, emballage) apparaissent comme l'enjeu le plus stratégique** pour le futur du Groupement. Ce sont les deux premiers items sur lesquels les Mousquetaires vont donc agir.

Il convient de noter que le caractère prioritaire de certains enjeux diffère selon les parties prenantes interrogées :

- L'intégration de la RSE au sein de la gouvernance et l'impact environnemental de la logistique sont deux enjeux primordiaux pour les parties prenantes externes.
- L'impact social et sanitaire des produits et l'employabilité et le développement des compétences sont identifiés comme prioritaires pour les parties prenantes internes. `

Fort de ces résultats, le Groupement déploie sa politique RSE pour répondre à ces attentes et se concentrer sur ces enjeux prioritaires. Cette démarche s'intègre dans la **stratégie de développement responsable déployée par les Mousquetaires**, toujours structurée autour des **trois piliers : les clients, les collaborateurs et les territoires**.

Afin de faciliter leur compréhension, ces enjeux ont été classés selon quatre thématiques : **sociale, sociétale, environnementale et gouvernance**. Au niveau du Groupement, **16 enjeux majeurs ont été identifiés** :

- Traçabilité et étiquetage des produits ;
- Impact environnemental des produits (yc emballages et empreinte carbone des produits) ;
- Réduction et élimination du plastique ;
- Gestion des déchets des usines, des entrepôts et des points de vente ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Intégration de la RSE à la gouvernance et à la communication externe ;
- Bien-être au travail ;
- Impact social et sanitaire des produits (santé / sureté des produits) ;
- Accessibilité de l'alimentation pour tous (prix) ;

- Ancrage territorial et participation au développement socio-économique local ;
- Empreinte carbone et énergétique des usines, des entrepôts et des points de vente ;
- Impact environnemental de la logistique ;
- Développement de l'offre labellisée bio ;
- Communication responsable et information aux consommateurs ;
- Employabilité, gestion prévisionnelle des carrières et développement des compétences ;
- Offres répondant à des logiques de consommation fonctionnelles et collaboratives.

Grâce à cette analyse de matérialité, les enjeux identifiés s'intègrent dans les différents plans d'action déjà mis en place. Des **analyses plus approfondies** sont également réalisées afin de prendre en compte les spécificités sectorielles et adapter les mesures d'atténuation.

Cette analyse de matérialité RSE a ainsi été complétée une **démarche de cartographie des risques** plus détaillée pour certaines activités, en particulier les activités logistiques, et une revue approfondie pour certaines filières d'approvisionnement et/ou de matières premières qui sont présentées plus loin dans le document. Les **risques liés aux pays d'approvisionnement** ont été pris en compte dans le cadre de l'analyse des filières.

L'identification des enjeux clés se traduit également par l'orientation prise par les Mousquetaires pour renforcer sa vigilance sur **6 combats RSE**.

J. Une prise en compte dans l'identification des risques prioritaires du Groupement

Une démarche d'identification des risques prioritaires a été menée en 2021 par la Direction des Risques de l'Audit et du Contrôle Interne (DRACI). Cette cartographie des risques a ainsi permis d'identifier et de prioriser les risques majeurs.

De cette analyse, la **sécurité des personnes** est apparue comme présentant un enjeu important, en raison des risques d'atteinte à l'intégrité physique des personnes et au regard de la diversité des activités exercées au sein du Groupement : point de vente, bases logistiques, unités de production, etc.

Pour accompagner la démarche de réduction de ce risque par la mise en place de plans d'action, des ateliers ont été réalisés avec le soutien de la Direction Qualité et Développement Durable (DQDD) et les responsables des Métiers concernés. Ainsi, 5 scénarios de risque relatifs à la sécurité ont été abordés dans le cadre de ces ateliers :

- Incendie d'origine électrique en point de vente ;
- Impact des troubles musculosquelettiques (TMS) en point de vente ;
- Accident grave dans une unité de production ;
- Incendie d'une base logistique ;
- Effondrement toiture d'un Point de Vente, lié à un défaut d'entretien.

Des indicateurs viennent également compléter cette approche afin de mesurer l'avancement des plans d'actions et leur contribution à la réduction des risques.

3. Notre plan de vigilance pour les activités logistiques

A. Identification des risques et enjeux clés pour les activités logistiques

Cette analyse vise à identifier les **risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et de sécurité des personnes et d'environnement**, avec les **conséquences ou les impacts les plus graves**, pouvant résulter directement de nos activités logistiques ou du fait des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels le Groupement entretient une relation commerciale établie.

Notre approche a été de **croiser et de recouper plusieurs sources d'information** afin d'identifier l'ensemble des **risques potentiels dans le cadre de nos activités**, tant au sein du Groupement que vis-à-vis de nos parties prenantes externes.

L'identification des risques est réalisée de manière transversale, associant aussi souvent que possible des représentants de la fonction Achats et des opérationnels.

Une évaluation a été réalisée conjointement des représentants de différentes fonctions afin d'identifier les risques avec les enjeux les plus importants pour les activités logistiques du Groupement, avec des plans d'actions à mettre en place en interne et des actions à mener vis-à-vis/en relation avec les fournisseurs et sous-traitants.

Il convient cependant de noter que **les principales missions confiées par le Groupement à des prestataires extérieurs sont également menées en interne**. Cela concerne notamment le recours à l'intérim pour renforcer les équipes, l'utilisation de transporteurs pour l'amont ou pour l'aval ainsi que des prestations externalisées de gestion de plateformes logistiques.

En conséquence, la **plupart des risques identifiés sont communs entre les activités internes et les prestations externes**. Dans une démarche volontariste, positive et engagée, les appellations retenues pour les risques s'inscrivent dans **l'identification de « risques et enjeux »**.

Plusieurs risques identifiés sont également en interaction ou en relation, notamment au niveau des conséquences pour les personnes et l'environnement.

Cette analyse des risques est **revue régulièrement, annuellement ou en fonction de l'évolution du contexte interne et externe**.

Dans le cadre de cette démarche, nous nous sommes également **appuyés sur plusieurs référentiels spécifiques aux secteurs d'activités** :

- **Référentiel RSE en logistique** - Ministère de la transition écologique et solidaire – Octobre 2018¹⁵

¹⁵ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/referentiel-responsabilite-societale-des-entreprises-rse-en-logistique>

- INRS - **Guide pour l'évaluation des risques professionnels - Transport routier de marchandises** – Novembre 2011¹⁶
- Orée : **Performances environnementales des pratiques de transport et de logistique - 2006**¹⁷
- BSR – **“10 Human Rights Priorities for the Transport and Logistics Sector”**¹⁸

Notre démarche de cartographie des risques a conduit à identifier **32 risques** dont la criticité a été évaluée pour chacune des activités concernées et pour lesquels les principaux tiers impactés et/ou concernés ont été identifiés.

Catégorie	Risques et enjeux
Environnementaux	Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES)
	Consommation d'énergie
	Pollution de l'air
	Pollution locale
	Gestion des eaux
	Économie circulaire et gestion des déchets
	Atteinte à la biodiversité
Droits Humains	Atteinte à la santé des populations
	Impacts sur les communautés
	Migrants et traite des êtres humains
	Travail forcé ou dissimulé
	Conditions de travail
	Qualité de vie au travail
	Développement du capital humain
	Liberté d'association et négociation collective
	Discrimination
	Sécurité privée
Santé et sécurité des collaborateurs	Risques routiers
	Manutentions manuelles et pénibilité du travail
	Chutes de hauteur
	Accidents de plain-pied
	Risques liés aux manutentions mécaniques
	Effondrements et chutes d'objets
	Environnement de travail
	Risques sanitaires
	Risques liés aux équipements de travail et aux véhicules
	Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets
	Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion)
	Sûreté, violence et agression
	Risques psychosociaux (RPS)
	Addictions, sommeil et alimentation
	Corruption

Chacun de ces 32 risques fait l'objet d'une définition précise dans le cadre d'un **référentiel formalisé** et d'une évaluation.

¹⁶ <http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6095/ed6095.pdf>

¹⁷ http://www.oree.org/script/ntsp-document-file_download.php?document_file_id=33

¹⁸ https://www.bsr.org/reports/BSR_Primer_Human_Rights_Transport_Logistics.pdf

S'agissant des Droits Humains et de l'environnement, le Groupement a identifié **6 enjeux prioritaires** sur lesquels se focalisent les plans d'actions visant à atténuer les risques :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Consommation d'énergie ;
- Pollution de l'air ;
- Conditions de travail ;
- Développement du capital humain ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal.

S'agissant des **risques professionnels en termes de santé et de Sécurité**, le Groupement a identifié 6 enjeux prioritaires :

- Risques routiers ;
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail ;
- Chutes de hauteur ;
- Effondrements et chutes d'objets ;
- Environnement de travail, notamment Bruit et température ;
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (incendie et explosion).

Vis-à-vis des transporteurs avec lesquels le Groupement est en relation, 5 enjeux ont été identifiés :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Consommation d'énergie ;
- Conditions de travail ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal ;
- Risques routiers.

Vis-à-vis des prestataires logistiques avec lesquels le Groupement est en relation, 10 enjeux ont été identifiés :

- Changement climatique résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Consommation d'énergie ;
- Pollution de l'air ;
- Conditions de travail ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal ;
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail ;
- Chutes de hauteur ;
- Effondrements et chutes d'objets ;
- Environnement de travail, notamment Bruit et température ;
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (Incendie et Explosion).

Vis-à-vis des intérimaires travaillant pour le compte du Groupement, 7 enjeux ont été identifiés :

- Conditions de travail ;
- Qualité de vie au travail pour son caractère transversal ;
- Manutentions manuelles et pénibilité du travail ;
- Chutes de hauteur ;
- Effondrements et chutes d'objets ;

- Environnement de travail, notamment Bruit et température ;
- Travail forcé ou dissimulé.

Vis-à-vis des communautés et des populations situées à proximité des sites logistiques du Groupement, 5 enjeux ont été identifiés :

- Pollutions locales ;
- Gestion des eaux ;
- Santé des populations ;
- Impact sur les communautés ;
- Risques liés aux installations Techniques et Stockages (incendie et explosion).

B. Procédures d'évaluation des fournisseurs

Le Groupement a également mis en place des **process et des procédures d'évaluation des fournisseurs** et sous-traitants intervenant dans ses activités :

- Transporteurs ;
- Opérateurs logistiques ;
- Agences d'intérim ;
- Prestataires de maintenance ;
- Commissionnaires de transport.

Ces procédures d'évaluation se traduisent par **plusieurs démarches et outils** :

- Cahiers des charges ;
- Contrat cadre national commun à tous les prestataires ;
- Centralisation des échanges au niveau de la direction pour les opérateurs avec un maillage national ;
- Relation locale entre la Direction Transport et les tractionnaires dans le cadre du contrat défini ;
- Audits ;
- Indicateurs de suivi.

Dans le cadre de la sélection des prestataires et du suivi de la relation sont notamment réalisées les **diligences suivantes** :

- Les conditions d'assurance du transport ;
- Le rappel des règles de réalisation d'une opération de transport ;
- La capacité du transporteur à gérer une température dirigée ;
- La qualité et le genre du matériel mis à la route ;
- Les qualifications du personnel de conduite ;
- Les conditions d'utilisation des remorques ITM LAI.

Une **attention particulière est également portée aux protocoles de sécurité Point de vente et à l'usage des PTI** (Protection - Sécurité Travailleur Isolé).

Tous les transporteurs et les agences d'intérim sont également signataires de la « **Charte Achats Responsable** ».

C. Mesures d'atténuation des risques

D'un point de vue général, le dispositif mis en place par le Groupement pour prévenir et atténuer les effets des risques d'atteintes grave à l'environnement, aux droits humains et à la santé / sécurité des collaborateurs repose sur **plusieurs éléments** :

- Une stratégie ;
- Des principes ;
- Des accords d'entreprises ;
- Des politiques et des procédures ;
- Des moyens ;
- Une organisation et des responsabilités.

La plupart des sites logistiques exploités par le Groupement sont soumis à autorisations dans le cadre de réglementations en matière d'environnement et de sécurité, ce qui inscrit le Groupement dans une **démarche permanente d'identification et d'atténuation des risques au niveau de chaque site, sous le contrôle des autorités.**

La **Direction Qualité et Développement Durable du Groupement** apporte son expertise et accompagne les entités logistiques dans la mise en place des actions appropriées en matière de RSE.

En termes d'organisation opérationnelle, un **responsable Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE)** est présent dans l'ensemble des établissements avec une équipe et un rattachement au directeur d'établissement.

Il veille notamment à la mise en œuvre effective du **Référentiel Santé et Sécurité au Travail** et du **Référentiel Environnement/Energie**.

Depuis les années 1990, le Groupement teste les améliorations possibles sur chaque paramètre de la chaîne logistique et investit pour les déployer afin de **limiter l'empreinte des camions entre ses entrepôts.**

- **Optimiser les transports**, via la limitation de la vitesse à 80 km/h dès 2012 et l'utilisation, depuis 2015, d'un outil d'optimisation des tournées permettant d'optimiser les distances.
- **Consommer moins**, grâce à la formation des chauffeurs à l'écoconduite depuis 2012 avec un objectif de 100% des chauffeurs formés.
- **Rouler au gaz naturel liquéfié (GNL)**. La logistique en a fait sa priorité afin d'atteindre son nouvel objectif fixé en 2017 : **réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2030**. Le GNL améliore en effet la qualité de l'air par la réduction des émissions de CO2 de 15 à 20 %, et de particules de 95 %, tout en divisant par quatre le bruit par rapport à un moteur diesel. Depuis 2014, le Groupement a équipé ses 39 bases en France, sa flotte de camions et a accompagné ses partenaires transporteurs pour l'achat de camions. Aujourd'hui, le Groupement est le premier distributeur à utiliser le GNL à une telle échelle.

- Pour l'ouverture de leurs premiers points de vente dans Paris intra-muros et la petite couronne, les Mousquetaires se sont dotés, fin 2017, d'une **flotte de camions fonctionnant au biogaz, équipés de groupes frigorifiques électriques, aux standards les plus élevés de normes antibruit.**

Le Groupement **accompagne les transporteurs partenaires dans l'achat de camions au gaz naturel**, les incitant ainsi à partager son engagement en faveur de l'environnement.

Toutes les bases logistiques développées dans le cadre du Plan de Transformation Logistique (PTL) sont construites selon les principes du standard de **Haute Qualité Environnementale (HQE)**.

La démarche ISO 50001 est initiée pour atteindre 100 % des sites en 2026. Cette norme de management de l'énergie atteste de la qualité de l'organisation mise en place par ces entités pour gérer efficacement l'énergie et faire face au réchauffement climatique.

Conformément à l'article R125-5 du Code de l'Environnement, des études d'impact publiques sont par ailleurs réalisées pour tous les nouveaux sites ou transformation de sites existants, par des prestataires indépendants.

Les dossiers d'autorisations et les études d'impacts font l'objet d'une analyse et d'un contrôle de nombreuses autorités : préfet, Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), DDT, DREAL...

L'attention aux collaborateurs est l'un des 3 piliers de la stratégie des Mousquetaires.

Dans ce cadre, de **nombreuses actions sont menées pour le développement du capital humain, la qualité de vie au travail, les conditions de travail, et la lutte contre les discriminations.**

La démarche engagée par le Groupement depuis de nombreuses années se traduit annuellement par des **orientations stratégiques en matière de ressources humaines** qui sont partagées avec les Organisations Syndicales dans le cadre des Comités Économiques et Sociaux (CESC et CSEE).

D'un point de vue pratique, cela se traduit par la **signature de très nombreux accords d'entreprise et la mise en place de nombreux outils facilitateurs d'activité et de réduction de manutention manuelle**

Le tableau ci-après **résume les principales actions et mesures d'atténuation des risques** mises en œuvre par le Groupement pour les 3 catégories d'enjeux :

Catégorie	Principales mesures d'atténuation
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Plan « Efficacité énergétique » déployé sur l'ensemble des sites - Equipement au GNL de toutes les bases logistiques, de la flotte de camions et accompagnement des partenaires transporteurs. - Flotte de camions fonctionnant au Biogaz pour les livraisons à Paris intra-muros. - Révision du mix énergétique avec un développement de l'autoconsommation via l'installation de panneaux photovoltaïques, l'investissement dans les PPA (power purchase agreement) et l'achat de certificats d'électricité verte. - Plan « Économie circulaire » depuis la production d'énergie jusqu'au traitement des déchets. - Développement des nouvelles bases dans le cadre du Plan de Transformation Logistique selon le standard Haute Qualité Environnementale (HQE) - Mise en place d'un système de Management de l'énergie (SME) dans toutes les bases. - Strict respect des normes ICPE sous le contrôle des autorités - Etudes d'impact réalisées pour tous les nouveaux sites ou transformation de sites existants, par des prestataires indépendants - Certification ISO 50001 (Management de l'énergie) de tous les sites
Droits Humains	<ul style="list-style-type: none"> - Accord relatif à l'amélioration de la qualité de vie au travail au sein d'ITM LAI - Accord relatif au développement de l'employabilité des salariés d'ITM LAI par la formation professionnelle - Accord relatif à la prévention de la pénibilité au travail - Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes - Contrat de Génération puis plan d'actions - Accord d'intéressement avec des critères sur la sécurité et le social - Enquêtes régulières auprès des collaborateurs - Etude comparée sur les rémunérations - Campagne de sensibilisation sur les risques psychosociaux - Déploiement de modules de formations en présentiel - Accord relatif au droit syndical - Politique de revitalisation des territoires impactés par les restructurations
Santé et sécurité des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de prévention sur la pénibilité avec de très nombreuses actions au travers du développement d'outils facilitateurs d'activité, de nouvelles technologies et de la polyvalence - Plan santé 2020 - Programme de lutte contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) - Importante politique de formation sur les enjeux de santé et de sécurité au travail - Procédures et outils pour le stockage et la gestion des produits dangereux - Référentiel de certification concernant l'hygiène, la propreté et la sécurité - Equipements de protection adaptés

S'agissant des intérimaires, il convient de noter qu'ils bénéficient du même parcours d'intégration et de formation que les collaborateurs, notamment en matière de santé et de sécurité.

4. Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement

Notre plan de vigilance pour les filières d'approvisionnement s'inscrit dans le cadre de notre **démarche « Achats Responsables »** développée autour de plusieurs travaux, dont certains déjà évoqués dans le cadre de la présentation de notre démarche en matière de développement durable :

- Une charte achats responsables ;
- Des chartes Filières responsables ;
- Une évaluation des approvisionnements ;
- Une évaluation sociale des fournisseurs ;
- Une participation à des initiatives communes ;
- Une transparence et une cartographie des chaînes d'approvisionnement ;
- Des formations des équipes internes liées aux commodités à risques.

Avec **des engagements selon les problématiques spécifiques** de chaque filière, les chartes Filières Durables sont développées dans le cadre d'un **dialogue avec les parties prenantes** avec **plusieurs objectifs** :

- Répondre au Devoir de vigilance ;
- Démontrer nos engagements pour des filières durables ;
- Définir les critères de durabilité ;
- Engager nos fournisseurs.

D'un point de vue pratique, le dialogue avec les parties prenantes de chaque filière est organisé dans le cadre de groupes de travail associant des partenaires externes, avec une coordination dans le cadre du **Comité de pilotage « Achats Responsables »**.

Plusieurs filières ont déjà fait l'objet d'une démarche formalisée :

- Productions végétales : huile de palme, cacao, soja ;
- Bois : bois, charbon de bois ;
- Mer : 6 espèces (thon, cabillaud, colin, crevette, sardine, saumon) ;
- Bien-être animal (poulet, poules pondeuses, bœuf, vaches laitières, porc) – Les critères liés à la mer sont incorporés directement dans les démarches formalisées liées aux 6 espèces précédemment citées.

Chaque filière a des enjeux sociaux et environnementaux spécifiques qui ont été pris en compte dans le cadre de nos actions, avec une mise en perspective sur les zones géographiques concernées.

Fondé sur des référentiels sociaux et environnementaux reconnus (Amfori BSCI¹⁹, SA 8000²⁰, Amfori BEPI²¹), les **plans de vigilance des filières** sont remis à jour régulièrement au regard des risques sociaux et environnementaux qui apparaissent. Par exemple sur les chartes filières durables déjà diffusées, 55% ont été retravaillées en 2022.

Afin de concilier qualité des produits et préservation des ressources naturelles, le Groupement développe en toute transparence des plans de progrès en partenariat avec des ONG, notamment l'**ONG Earthworm Foundation** (ex-TFT)²².

La bonne application de ces chartes pourra faire l'objet d'audits organisés par la Direction Qualité et Développement Durable.

Les équipes du Groupement Les Mousquetaires sont formées à chacune des chartes filières durables correspondant à leur périmètre lors de leur intégration. De plus, une nouvelle formation est organisée à chaque mise à jour de charte.

De nouvelles filières sont à l'étude pour formaliser des critères de durabilité, notamment dans la perspective du Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE).

À l'aide de l'outil Transparency One, le Groupement a pour objectif de remonter les filières jusqu'aux producteurs primaires dans l'objectif de tracer les approvisionnements et de mieux appréhender les risques sociaux et environnementaux.

A. Productions végétales et bois

Grâce à un état des lieux réguliers de leurs impacts sur la déforestation, les Mousquetaires ciblent en priorité les matières premières à risque.

L'analyse géographique met en évidence les **principaux fronts de déforestation** en fonction des matières premières, avec des impacts notables sur les savanes d'Amérique du Sud et les Tourbières tropicales d'Indonésie :

¹⁹ Amfori BSCI : l'Amfori BSCI (Business Social Compliance Initiative) a pour objectif d'améliorer la performance sociale au sein des chaînes d'approvisionnement.

²⁰ SA8000 : norme qui veille à s'assurer que les salariés aient un poste de travail sûr et sain, et que l'entreprise soit capable de prendre toute mesure préventive et adéquate pour éviter tout risque, accident ou situation pouvant nuire à leur santé physique. Elle s'appuie sur les normes de l'Organisation Internationale du Travail.

²¹ Amfori BEPI : l'Amfori BEPI (Business Environmental Performance Initiative) a pour objectif d'améliorer la performance environnementale au sein des chaînes d'approvisionnement.

²² <https://www.earthworm.org/fr/>

	Principales zones	Principales causes
Soja	Amérique du Sud : Cerrado + Gran Chaco + Amazonie	Déforestation / conversion à grande échelle
Huile de palme	Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Bornéo	Plantation de palmiers à huile
Cacao	Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire + Ghana	Vieillessement des cacaoyers conduisant à une replantation
Charbon de bois	Bassin du Congo + Afrique orientale	Forte utilisation du bois

Des risques sociaux et environnementaux significatifs ont été identifiés sur ces matières premières :

Risques environnementaux	Risques sociaux
<ul style="list-style-type: none"> - Perte de biodiversité (destruction des habitats naturels, impact des monocultures, zoonoses et pandémies, extinction d'espèces) - Détérioration et appauvrissement des sols, glissements de terrain, coulées de boue, avalanches, inondations - Pollution des eaux, perturbation des nappes phréatiques, des cours d'eau et du cycle de l'eau - Suppression des puits de carbone - Incendies et émissions de gaz à effets de serre - Changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect des communautés locales - Expropriation et violence contre les populations indigènes - Travail des enfants - Travail forcé - Non-respect des droits humains - Non-conformité des conditions de travail (liberté d'association, harcèlement, remontée des plaintes, procédures disciplinaires abusives, horaires, rémunérations, santé/sécurité) - Pauvreté

Les tableaux ci-après présentent une **synthèse de chartes d'engagement** pour les productions végétales et le bois :

	Certification	Traçabilité	Environnement	Social
Soja 	/	Jusqu'au 1 ^{er} importateur	<ul style="list-style-type: none"> • Cut-off date* 01/01/20 (zone Cerrado) • Mécanisme gestion risque 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIP** • Respect droits travailleurs
Huile de palme 	RSPO exigée pour 2025 	Jusqu'au 1 ^{er} importateur	<ul style="list-style-type: none"> • Cut-off date* 15/11/18 • Pas de brûlage 	<ul style="list-style-type: none"> • CLIP** • Respect droits travailleurs • Soutien petits producteurs
Cacao 	Max Havelaar exigée (2025) 	Jusqu'aux plantations de cacao	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'approvisionnement zones déforestées • Résilience écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre travail enfants • CLIP** • Respect droits travailleurs • Santé / Sécurité
Charbon de bois 	FSC exigée (2023) 	Jusqu'au lieu de récolte du bois	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement provenant de forêts situées hors des zones tropicales 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect droits travailleurs

***Dans le cadre de nos engagements, les approvisionnements ne doivent pas être issus de zones ayant été déforestées / converties après une date donnée, nommée « cut-off date ».**

**** CLIP = Consentement libre, informé et préalable**

Le Groupement est engagé dans **une démarche d'achats responsables avec des modalités adaptées à chaque matière première** :

- **Sur le soja**, les Mousquetaires contribuent depuis 2020 à des actions de sensibilisation, de transformation et de suivi coordonnées par Earthworm Foundation, aux côtés de WWF et Duralim. Un **manifeste** a été signé avec d'autres distributeurs pour engager toute la filière jusqu'aux trader-importateurs dans une démarche de traçabilité et d'exclusion des zones touchées par la déforestation avant janvier 2020 (cut-off date).

Le soja étant la première cause de déforestation importée, nous avons **identifié le soja comme étant un sujet RSE prioritaire**. Le Groupement évalue régulièrement son empreinte soja et effectue via sa filiale Agromousquetaires une cartographie de ses approvisionnements en soja sur les filières porc et lait afin de remonter jusqu'aux premiers importateurs. Il étudie également la possibilité de réduire les portions de soja dans l'alimentation animale et de s'approvisionner en soja local.

- **Sur l'huile de palme**, l'action du Groupement initiée en 2010 a permis de tracer 81 % des volumes jusqu'aux moulins publiés par les premiers importateurs. Il suit les alertes gouvernementales et médiatiques liées aux plantations de palmiers à huile, aux moulins et aux importateurs. Dans le cadre de son partenariat avec l'ONG Earthworm Foundation, le Groupement signe régulièrement des courriers à destination des importateurs liés aux alertes et analyse leurs retours en demandant des preuves de mise en œuvre d'action correctives.

Le Groupement évalue régulièrement son empreinte huile de palme et les niveaux de certification RSPO associés sur le périmètre MDD alimentaire et DPH :

Tableau : Pourcentage d'huile de palme, palmiste et dérivés en fonction du niveau de certification RSPO

	IP / SG	MB	B&C	Non certifié
Huile de palme	86%	7%	5%	2%
Huile de palmiste	98%	1%	0%	1%
Dérivés	7.7%	22.6%	0.2%	69.5%

IP : Identité préservée / SG : Ségrégué / MB : Bilan massique / B&C : Book and claim (crédits)

- **Sur le cacao**, les Mousquetaires suivent les groupes de travail de l'Initiative Française pour un Cacao Durable et participe à la mise en place d'indicateurs de suivi liés aux volumes de produits commercialisés. Le Groupement soutient le commerce équitable depuis 2005 et entretient un partenariat avec l'organisme de commerce équitable Max Havelaar dans l'objectif de certifier progressivement ses produits à marque propre.
- **Sur le bois et le charbon de bois**, le Groupement a pris, en 2020, des engagements forts avec le soutien d'Earthworm Foundation pour transformer les pratiques de ses principaux fournisseurs et accroître sa vigilance aux alertes liées au bois et au charbon de bois. L'ONG Earthworm Foundation développe et met à jour régulièrement un outil de gestion des risques liés au bois. Les équipes des enseignes Bricolage du Groupement sont formées à son utilisation. L'outil définit les risques associés au produit acheté en fonction de l'essence de bois, du pays d'origine et du niveau de certification. Par ailleurs, Les Mousquetaires adhèrent à la plateforme de transparence Charcoal Transparency (charcoal-transparency.org). Le Groupement évalue chaque année ses fournisseurs de charbon de bois en demandant une traçabilité complète jusqu'aux fermes. Le Groupement Les Mousquetaires mandate des audits sociaux au niveau des usines et des fermes et suit la mise en œuvre des plans d'actions associés.

B. Pêche durable

Une forte pression de pêche à partir des années 1950 a conduit à une surexploitation des ressources halieutiques. D'après le rapport 2022 de la FAO « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture »²³, **35,4 % des stocks sont surexploités**.

Premier armateur de pêche fraîche en France, Agromousquetaires est particulièrement sensibilisé aux impacts liés à la surpêche et à l'aquaculture intensive.

Le pôle Mer d'Agromousquetaires est engagé pour une pêche fraîche durable et met à jour chaque année ses engagements avec trois objectifs :

- promouvoir une offre responsable et diversifiée de poissons dont les populations sont en bonne santé et pêchées par des navires français, dont il garantit la sécurité des équipages ;
- encadrer ses achats par des chartes d'approvisionnement espèces sensibles ;
- améliorer la sélectivité de ses engins de pêches et maîtriser les déchets plastiques en mer comme à terre.

Les **3 principaux enjeux de la pêche et de l'aquaculture** sont :

- Dégradation des écosystèmes
- Impact sur le bien-être des animaux
- Conditions sociales liées au travail maritime

Des risques sociaux et environnementaux significatifs ont été identifiés en particulier sur le thon, la crevette, le cabillaud, le colin, la sardine et le saumon :

Risques environnementaux	Risques sociaux
<ul style="list-style-type: none"> - Perte de biodiversité (surexploitation des ressources, destruction des habitats naturels et des mangroves, « shark finning », extinction d'espèces) - Pollution des eaux et des terres côtières, déchets - Salinisation des terres agricoles et des eaux souterraines - Bien-être des animaux - Suppression des puits de carbone - Changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits sociaux avec d'autres utilisateurs des ressources (eau, mangrove) - Travail forcé - Non-respect des droits humains - Non-conformité des conditions de travail (liberté d'association, harcèlement, remontée des plaintes, procédures disciplinaires abusives, horaires, rémunérations, santé/sécurité) - Pauvreté

²³ <https://www.fao.org/3/cc0461fr/cc0461fr.pdf>

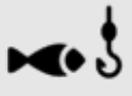
En 2016, Agromousquetaires a engagé son « **Plan de progrès pour une filière mer durable d’ici 2025** » pour répondre aux attentes de la société civile en matière de gestion de l’écosystème marin en préservant l’emploi et la pérennité de la filière.

Dans le cadre du plan filière mer durable 2025, les marins de notre flotte travaillent dans le respect de l’écosystème dans lequel ils évoluent. Les actions concernent notamment :

- le respect d’une taille minimum de capture ;
- la fermeture de zones pendant la période de reproduction de certaines espèces ;
- la conservation à bord des déchets non organiques ;
- la lutte contre la pêche illégale.

Désengagée de la pêche au-delà de 800 m de profondeur depuis 2015, notre filiale Agromousquetaires a participé aux côtés de Bloom Association à la demande de moratoire sur la pêche électrique, laquelle est interdite par le Parlement Européen depuis janvier 2018. Le plan passe également par l’évaluation des réserves halieutiques et par une transformation de la filière pour améliorer les techniques de pêche et mieux cibler les espèces abondantes.

Avec l’objectif de protéger des espèces marines sensibles, le contenu des chartes et des engagements peut être résumé comme suit :

	Certification	Traçabilité	Environnement	Social
Pêche  Thon, Cabillaud, Colin, Crevette, Sardine, Saumon	 MSC recommandée	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu’au bateau de pêche • Interdiction approvisionnement bateaux liste noire 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des stocks • Préservation écosystèmes • Interdiction « shark finning » • Gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect droits travailleurs • Respect lois liées au travail maritime
Aquaculture  Crevette, Saumon	 ASC et AB recommandées	Jusqu’à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de poissons transgéniques • Aliments alternatifs • BEA • Bonne gestion maladies 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect droits travailleurs • Respect des communautés

En matière de pêche durable, **les modalités de notre démarche d’achat responsable sont également adaptées à chaque matière première**, par exemple :

- **Sur le thon**, le Groupement participe au groupe de travail TUPA de l'ONG Earthworm Foundation. Par la signature du Manifeste du thon, les Mousquetaires s'engagent à préserver les stocks ou les ressources à lutter contre la pêche illégale et à respecter les droits, des travailleurs. Ils réalisent tous les deux ans une cartographie des approvisionnements. Les fournisseurs sont interrogés entre autres sur l'origine des conserveries, les bateaux de pêche, les zones de pêche, les espèces pêchées, les volumes de thon certifiés MSC et les techniques de pêche utilisées. Les données remontées sont ensuite analysées par Earthworm et Ocean Mind. En fonction des résultats et des points d'alertes, les ONG et le Groupement reviennent vers les fournisseurs pour demander la mise en place de plans d'actions correctifs et suivre leur mise en œuvre.
- **Sur la crevette**, le Groupement soutient la réalisation de cartographies et de visites de fermes et d'usines de crevettes dans le cadre de sa participation au groupe de travail Crevette de l'ONG Earthworm Foundation. L'objectif est d'impulser de nouvelles pratiques d'élevage via la mutualisation des efforts avec les autres distributeurs et la mise en place de plans de progrès en collaboration avec les différents acteurs de la filière.
- **Sur les enjeux Aquafeed**, des cartographies sont régulièrement réalisées dans le cadre de la participation du Groupement du groupe de travail Aquafeed de l'ONG Earthworm Foundation. Les éleveurs et producteurs sont interrogés sur leurs pratiques d'élevage, le bien être assuré aux animaux ainsi que sur l'Aquafeed. Les questions portent sur la densité des bassins, la durée de croissance en eau de mer, la qualité de l'eau, l'utilisation d'antibiotiques, le taux de mortalité, les traitements utilisés contre les maladies et parasites, la composition des rations, l'origine des aliments, les certifications associées et l'utilisation éventuelle de protéines alternatives. En 2022, Groupement s'est fixé dans le cadre de ce groupe de travail des objectifs collectifs en faveur d'une alimentation aquacole plus durable : diminuer la dépendance aux pêcheries minotières, améliorer la durabilité des pêcheries minotières et assurer la durabilité du soja.

Afin de sensibiliser les consommateurs à une consommation plus durable des produits de la mer, Intermarché a lancé en 2022 une nouvelle gamme « Sélection engagée » qui garantit du poisson pêché par des navires français et issus de populations de poissons en bonne santé, selon un état des stocks validé par les scientifiques et les ONG spécialisées. Cette gamme s'appuie aussi sur les recommandations d'associations et d'ONG pour proposer une offre diversifiée d'espèces, en lien avec le programme européen Mr. Goodfish²⁴.

C. Bienveillance animale

Convaincus que le respect des animaux et de ceux qui les élèvent est l'un des piliers d'une offre alimentaire responsable, les Mousquetaires ont fait des cinq libertés fondamentales des animaux le socle de leur démarche bien-être animal.

²⁴ <https://www.mrgoodfish.com/en/>

Pour chaque filière - bœuf, porc, lait, volaille, œufs – nous adaptons les cahiers des charges aux différents enjeux : accès au plein air, mutilations, densité au m², nourriture, durée du transport, conditions d'abattage. Nous progressons par étape avec des tests avant généralisation.

Car l'engagement de tous est important, le Groupement développe également l'information des consommateurs. Membre et administrateur de l'Association Étiquette Bien-Être Animal (AEBEA)²⁵, le Groupement applique ainsi les référentiels d'étiquetage finalisés.

À titre d'exemples :

- nos poulets de chairs label rouge et bio à la marque Volaé sont étiquetés « BEA » ;
- notre lait sous la marque Pâturages provient de vaches qui pâturent 150 jours minimum, l'un des critères de la charte « Bien-être animal et pâturage » rédigée avec les producteurs de lait en contrat avec nos laiteries.

La démarche de bien-être animal est publiée chaque année depuis 2020 sur le site Mousquetaires.com dans le cadre du BBFAW du CIWF²⁶.

La nouvelle publication est prévue fin 2023 après une année 2022 consacrée à la revue du référentiel.

D. Agriculture responsable

Les pratiques agricoles conditionnent l'avenir de l'environnement, de l'alimentation et de la santé humaine.

Avec **l'ambition de devenir l'acteur référent en matière de pratiques de production et de modes d'alimentation responsables**, les Mousquetaires accompagnent la transformation du modèle agroalimentaire via la valorisation de l'agriculture biologique, un plan « pesticides » et un soutien actif à l'agroécologie. Avec des résultats déjà concrets pour les consommateurs.

À titre d'exemple, l'enseigne Intermarché s'est attachée depuis plusieurs années à faire progresser la part des produits Biologiques dans ses assortiments, Ainsi fin 2022, l'enseigne disposait 4316 références Biologiques en gammes référencées par la centrale réparties de la façon suivante : 50,5 % de Marques nationales, 29,4 % de Marques régionales et 20,1 % de MDD. La part de marché d'Intermarché sur les produits Biologiques a quant à elle connu une progression ininterrompue depuis fin 2018 avec un passage de 13 % à 15,1 % de part de marché. L'objectif annoncé pour 2024 est d'atteindre une part de marché de 16 %.

²⁵ <https://www.etiquettebienetreanimal.fr>

²⁶ <https://www.mousquetaires.com/nos-filiales/agromousquetaires/des-producteurs-responsables/>
https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2023/11/rapport_bea_bbfaw_2023_vf-ct.pdf

Parallèlement, le Groupement déploie depuis 2017 un **plan pesticides ambitieux**. Concerté avec des ONG, instituts techniques, chercheurs... et en co-construction avec les filières pilotes, notamment avec son pôle industriel Agromousquetaires, son objectif est de supprimer les substances actives les plus dangereuses pour la santé ou l'environnement. Il permet aux agriculteurs de travailler sur des solutions alternatives : biocontrôles, lutte physique, changement des pratiques culturales, etc.

De même, afin de proposer **des produits labellisés « Zéro Résidu de Pesticides »** (ZRP), les Mousquetaires se sont appuyés sur des référentiels solides, élaborés par le collectif Nouveaux Champs. Ils ont ainsi formalisé un référentiel d'audit complémentaire pour les filières non certifiées par un organisme tierce partie, afin de maîtriser les risques sur toute la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, fin 2022, 26 références MDD « Zéro Résidu de Pesticides » étaient disponibles chez Intermarché sur différents marchés : dans le secteur des fruits et légumes frais à marque « Mon Marché Plaisir », des boissons (vins à la marque « Expert Club » et jus à la marque « Paquito ») et des légumes en surgelés à marque « Saint Eloi ».

Agromousquetaires a également contribué à l'émergence en France de la première filière **« Haute Valeur Environnementale » (HVE)** pour le blé, seule certification reconnue par l'État pour l'agroécologie, également développé dans la vigne. Ce mode de production responsable prend en compte les ressources et les équilibres naturels, limite l'utilisation d'intrants, et privilégie les pratiques qui protègent la biodiversité.

Après trois années d'une co-construction associant d'une part deux de ses moulins et 38 céréaliers, d'autre part ses unités de production et 47 vignerons, Intermarché a commercialisé trois premiers pains issus de cultures de blé HVE, et 9 références de vins.

De façon plus globale, s'agissant du HVE, fin 2022, 215 références étaient certifiées HVE sur l'ensemble du portefeuille MDD : principalement dans le secteur des fruits et légumes frais mais également en vins, cidres, pain et pâtes. De plus, selon les marchés, le label HVE est combiné avec d'autres labels ou certifications : en particulier avec le ZRP (zéro résidu de pesticide), VER (Verger éco-responsable) ou CRC.

En 2021, le Groupement s'est lancé dans une **démarche collective pour la transition agricole**.

Les Mousquetaires ont ainsi rejoint en septembre 2021, le groupe de travail sur la transition agricole porté par Earthworm Foundation. Initié à la suite de la course zéro pesticide lancée par Greenpeace, ce groupe de travail a pour vocation de mutualiser les actions avec les différents membres de la grande distribution pour accélérer la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les filières fruits et légumes.

Afin de partir rapidement sur des actions opérationnelles, un premier travail sur la filière pomme de terre de consommation a été initié en 2022 et démarrera mi 2023 sur la filière Avocat. Une réflexion est également en cours sur les filières Carotte et Poire.

E. Des audits sociaux

Les Mousquetaires ont des activités d'import de produits finis à marques propres via leur bureau d'import ITM Import pour les enseignes Intermarché et Netto et un partenariat avec le bureau d'import A.R.E.N.A. pour les Intermarché et Netto ainsi que les enseignes de Bricolage du Groupement. Les produits importés sont majoritairement non-alimentaires (entres autres équipements de la maison, linge de maison, sous-vêtements, arts de la table, papeterie, jouets, charbon de bois, bricolage, construction, électronique, mobilier et équipements de jardin). La part de l'alimentaire est principalement constituée de produits de la mer et d'épicerie exotique (lait de coco, ananas, café etc.).

Via son adhésion à l'initiative AMFORI BSCI, le Groupement s'engage à faire auditer par des tierces parties (cabinets d'inspections) les usines fabricant ses produits à marque propre et à suivre l'avancement des plans d'actions des usines.

Le Groupement diffuse à l'ensemble de ses fournisseurs imports le code de conduite AMFORI²⁷ reprenant les principes à respecter : système de gestion sociale, implication et protection des travailleurs, droit à la liberté d'association et à la négociation collective, absence de discrimination, violence ou harcèlement, rémunération juste, heures de travail décentes, santé et sécurité au travail, absence de travail d'enfants, protection spéciale des jeunes travailleurs, pas d'emploi précaire, pas de travail forcé, d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, protection de l'environnement, comportement éthique dans le cadre d'activités commerciales.

²⁷ [amfori BSCI Code of Conduct - French - December 2021_0.pdf](#)

F. Indicateurs de suivi pour les filières d'approvisionnement

Catégorie	Descriptif	2021	2022	Progression
Global Filières	Nombre de chartes filières durables créées (dont mises à jour)	7 chartes créées, 1 charte retravaillée	7 chartes retravaillées	NA
	Nombre de cartographies réalisées	1	2	+
	Nombre de personnes formées aux chartes filières durables	33	19	NA
Cacao	% de fournisseurs MDD ayant signé la charte cacao	20 %	40 %	+
	% de tablettes de chocolat MDD certifiées Max Havelaar	15 %	19 %	+
	% de pâtes à tartiner MDD certifiées Max Havelaar	0 %	70 %	++
Huile de palme	% de fournisseurs MDD ayant signé la charte huile de palme	53 %	66 %	+
	Empreinte huile de palme	4772 tonnes (Volumes 2018)	5514 tonnes	+
	% de volumes d'huile de palme et palmiste MDD contenant de l'huile de palme certifiée RSPO (hors dérivés)	78 % (Périmètre Alimentaire)	98 % (Périmètre Alimentaire)	+
	% de volume d'huile de palme MDD contenant de l'huile de palme certifiée RSPO SG ou IP (hors dérivés)	54 % (Périmètre Alimentaire)	87 % (Périmètre Alimentaire)	+
Soja	% de fournisseurs MDD ayant signé la charte soja	54 % (Périmètre Volaille et œufs)	33 % (Périmètre volaille, œufs, porc, bœuf et produits laitiers)	NA
	Empreinte soja	111 314,2 T (sur les volumes 2020, périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts nature, beurre, crème)	140 802 T (périmètre volaille, œufs, porc, bœuf, lait, yaourts, beurre, crème, fromages)	NA
Bois	% de produits MDD contenant du bois ou des dérivés du bois certifiés FSC ou PEFC (Enseignes Bricolage)	70 %	78 %	+
Mer	% de chartes mer signées (Thon, Cabillaud, Colin, Crevette, Sardine, Saumon)	61 %	75 %	+
	% de fournisseurs de thon MDD ayant signé la charte thon	100 %	100 %	=
	% de volumes de thon albacore MDD issu de pêche à la senne sous DCP	47 % (Volumes 2019)	34 % (Volumes 2021)	-
	% de références de saumon brut MDD certifié Bio, ASC, MSC ou Label Rouge.	35 %	41 %	+
	% de références de crevettes brutes MDD certifiées Bio, ASC, MSC ou issues d'une filière responsable Label Rouge.	75 %	75 %	=
Bientraitance animale	% de références de poulet brut BIO MDD étiquetés AEBEA	85 %	85 %	=
	% de références de poulet brut Label Rouge MDD étiquetés AEBEA	92 %	100 %	+

Audits sociaux	Nombre d'audits sociaux réalisés – A.R.E.N.A.	23	58	+
	Nombre d'audits sociaux réalisés - ITM Import	11	5	-
	% d'usines auditées notées A, B ou C – ARENA	96 %	98 %	+
	% d'usines auditées notées A, B ou C – ITM Import	91 %	95 %	+

5. Notre plan de vigilance pour la réduction des plastiques

D'un point de vue général, les emballages jouent un rôle important dans la protection des produits et la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment lors du transport et la manipulation des produits.

L'emballage est aussi un élément de communication qui permet d'informer le consommateur conformément aux réglementations applicables, mais aussi d'assurer la traçabilité des produits.

Les emballages plastiques présentent particulièrement de nombreux avantages (légèreté, résistance, nettoyage facile...) qui ont conduit à une large utilisation depuis de nombreuses années par la grande distribution. Ils permettent aussi une conservation plus longue des aliments et contribuent à la sécurité alimentaire tout en renforçant l'hygiène.

Pendant longtemps, le plastique a également été utilisé pour concevoir des produits faciles à fabriquer en grandes quantités, notamment en matière d'équipements de la maison (cuisine...), de jouets... Cependant, ces produits comme les emballages peuvent constituer une menace pour l'environnement s'ils sont mal gérés et s'ils ne sont pas intégrés dans un processus de recyclage. Certains objets et emballages en plastique ne sont pas recyclables, peuvent contenir des produits avec des risques pour l'environnement et nécessitent des matières premières en grande quantité.

Nous sommes ainsi bien conscients des impacts négatifs du plastique sur l'environnement et nous savons aussi que c'est une question qui préoccupe nos clients. Nous sommes particulièrement sensibles à ces enjeux depuis de nombreuses années, notamment par le biais des produits que nous fabriquons nous-mêmes dans nos propres usines.

Notre démarche est structurée autour de plusieurs éléments :

- Une **cartographie des risques associés au plastique** avec une combinaison de plusieurs approches
- Des **engagements** tant en interne que dans le cadre de la participation à des initiatives sectorielles
- Des **actions concrètes**

A. Cartographie des risques

Afin d'identifier les enjeux prioritaires, le Groupement a réalisé une cartographie des risques associés à l'utilisation du plastique.

L'identification des risques a été réalisée à partir d'une analyse documentaire et de réunions de travail en interne.

Notre démarche repose ainsi sur la prise en compte des documents, rapports et analyses suivants :

- « *The plastics landscape: risks and opportunities along the value chain* » - The Principles for Responsible Investment (PRI) – 2019²⁸
- « *Checking Out on Plastics III* » - Environmental Investigation Agency (EIA) – Greenpeace - 2019²⁹
- « *Environmental and Health Risks of Microplastic Pollution* » - Commission Européenne - 2019³⁰
- « *Plastic & Health - The hidden costs of a Plastic Planet* » - Center for International Environmental Law (CIEL) - 2019 ³¹
- « *Assessing plastic ingestion from nature to people* » - WWF - 2019³²
- « *Breaking the Plastic Wave* » - Pew Charitable Trusts - 2020³³
- « *Pollution plastique : une bombe à retardement ?* » - Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) - 2020³⁴
- « *Lutte contre la pollution par les déchets plastiques en milieu marin - État des lieux, réglementation, recensement et analyse des initiatives* » - ADEME - Mars 2020³⁵
- « *Material issues Big Food and the rise of plastic-related risk* » - Investor Brief - ClientEarth - 2021³⁶
- « *Synthèse des dernières études scientifiques sur les risques sanitaires dus à l'exposition au plastique* » - Mai 2022³⁷
- « *Stratégie nationale « 3R » pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage des emballages en plastique à usage unique* » - 2022³⁸
- « *Global Commitment 2022* » Food & Retail - The Ellen MacArthur Foundation - 2022 ³⁹

Dans le cadre d'une approche par la chaîne de valeur et le cycle de vie, nous avons identifié **plusieurs risques associés au plastique**, tant pour l'environnement que pour la santé.

²⁸ <https://www.unpri.org/download?ac=10258>

<https://www.unpri.org/download?ac=7014>

²⁹ <https://eia-international.org/wp-content/uploads/Checking-Out-on-Plastics-III.pdf>

³⁰ https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/research_and_innovation/groups/sam/ec_rtd_sam-mnp-opinion_042019.pdf

³¹ <https://www.ciel.org/plasticandhealth/>

³² https://awsassets.panda.org/downloads/plastic_ingestion_press_singles.pdf

³³ https://www.pewtrusts.org/-/media/assets/2020/10/breakingtheplasticwave_mainreport.pdf

³⁴ http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/opicst/quatre_pages/OPECST_2020_0062_essentiel_pollution_plastique.pdf

³⁵ <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/324-lutte-contre-la-pollution-plastique-en-milieu-marin.html>

³⁶ <https://www.clientearth.org/media/hsmjnull/material-issues-big-food-and-the-rise-of-plastic-related-risk.pdf>

³⁷ <https://noplasticinmysea.org/wp-content/uploads/2022/05/synthese-etudes-scientifiques-version-DEF-16-mai.pdf>

³⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Consulter%20la%20Stratégie%203R%20pour%20les%20emballages%20en%20plastique%20à%20usage%20unique.pdf>

³⁹ <https://ellenmacarthurfoundation.org/global-commitment-2022/insights>

Au-delà des risques environnementaux et sanitaires, le développement de l'utilisation du plastique a indirectement **des conséquences sociales sur les travailleurs et les communautés**.

Il convient tout d'abord de rappeler que la pollution plastique est le résultat d'un **processus en plusieurs étapes** :

- **Pertes ou fuites de plastiques dans l'environnement** qui se produisent sur l'ensemble du cycle de vie.
- **Dispersion des plastiques présents dans l'environnement** sous l'effet des réseaux d'eaux usées ou pluviales (*fibres textiles, microplastiques issus des cosmétiques ou issus de l'abrasion des pneumatiques, déchets plastiques jetés sur la voie publique...*), de l'air et du vent (*fibres textiles, poussières urbaines...*), des retombées atmosphériques, des fleuves et des rivières où commence le processus de fragmentation sous forme de microplastiques, et courants marins.
- **Accumulation des déchets plastiques** dans l'un des quatre compartiments que sont les eaux douces, le sol, l'air et les mers et océans, avec des passages possibles d'un compartiment à un autre.

Au-delà du plastique en tant que tel, le **risque chimique lié à la pollution par les plastiques** est un élément important à prendre en compte. Les déchets plastiques peuvent notamment être sources de contaminants (perturbateurs endocriniens...) par le biais des substances chimiques qu'ils contiennent (plastifiants et additifs en particulier).

1. Risques environnementaux

Les impacts du plastique sur l'environnement et sur la biodiversité se situent à plusieurs niveaux, de la production aux multiples utilisations ainsi qu'au recyclage et à la destruction :

- Production de plastiques liés à des **matières premières fossiles** (*pétrole, gaz, charbon...*) ;
- **Libération de substances chimiques et toxiques dans l'atmosphère** ainsi que dans l'eau et les sols lors de l'extraction et le transport de matières premières fossiles (*pétrole, gaz, charbon*) ;
- **Libération d'éléments toxiques et cancérigènes dans l'atmosphère** en raison des additifs pétrochimiques ajoutés aux polymères vierges lors de la transformation des matières premières en plastique ;
- Émission de substances toxiques dans l'environnement proche lors de **l'incinération du plastique** ;
- **Pollution des sols et de l'eau** dans le cadre de l'enfouissement des déchets plastiques avec des particules et des produits chimiques nocifs ;
- **Rejet de particules** dans le cadre du recyclage et de la décomposition des plastiques ;
- **Ingestion de plastiques** par les oiseaux et les animaux marins avec pour conséquence une contamination de tout l'écosystème marin, et indirectement de toute la chaîne alimentaire ;
- **Migration des produits chimiques** contenus dans les emballages vers la nourriture ou la boisson.

- **Contacts** dont enchevêtrements, impliquant l'encerclement, l'étranglement, la capture des animaux marins ;
- **Ingestions** (intentionnelle ou accidentelle, directe ou indirecte) ;
- **Dissémination de pathogènes ou de polluants sur de longues distances.**

Les impacts de la pollution plastique sur l'environnement, en particulier le milieu marin, sont ainsi liés au risque d'étranglement, d'enchevêtrement et d'ingestion, avec des impacts sur la biodiversité.

2. Risques sanitaires

Le plastique pose des risques différents pour la santé à chaque étape de son cycle de vie. Ces risques proviennent à la fois de l'exposition aux particules de plastique elles-mêmes et aux substances chimiques qui y sont associées :

- **Accidents industriels** avec des risques de pollution (rejets chimiques...), risques professionnels pour les travailleurs et risques pour les communautés vivant à proximité.
- **Ingestion de microparticules de plastique** et de substances toxiques associées due au dépôt de produits chimiques présents dans le plastique sur les produits alimentaires ou à la contamination des eaux.
- **Inhalation de microparticules de plastique** et de substances toxiques associées due à un contact direct avec le produit plastique (vêtements, emballages, jouets pour enfants, etc.).

Ces risques concernent tous les individus mais les personnes exposées de façon prolongée (travailleurs dans le domaine du plastique, riverains d'usines, consommateurs quotidiens de produits plastiques) ainsi que les publics vulnérables (enfants, nourrissons et femmes enceintes) sont tout particulièrement potentiellement affectés.

3. Zones de risques

Dans le cadre de nos activités, **les zones de risques de situent principalement à deux niveaux :**

- les produits en plastique ;
- les emballages.

S'agissant des emballages plastiques en lien avec nos activités qui constituent l'enjeu majeur en termes quantitatifs, on peut distinguer 5 macro-catégories avec des natures différentes décrites ci-après :

Macro-catégorie	Catégories de produits	Principaux types d'emballages plastiques
Alimentaire – frais	Viande, charcuterie, poisson Produits laitiers Plats préparés (frais, surgelés...) Fruits et légumes	Barquettes Pots Sachets souples
Alimentaire – autres	Lait Eaux plates et gazeuses Boissons gazeuses, jus de fruits Huiles, vinaigres, condiments Épicerie sucrée Épicerie salée	Bouteilles Flacons Sachets souples Pots et barquettes
Non alimentaire	Hygiène/beauté/cosmétique Entretien de la maison Contenants de liquides professionnels Divers (jouets, bricolage, électronique, etc.)	Bouteilles et flacons Pots et tubes Seaux, bidons, fûts Blisters et coques Sachets souples
Caisse	Sacs de caisses	Sacs
Logistique	Emballages secondaires Emballages du e-commerce Emballages de transport rigides Emballages de transport souples	Films de regroupement de lots de produits (bouteilles, canettes, papier hygiénique, etc.) Sachets Palettes, caisses Films de palettisation

B. Engagements

Au-delà de la conformité aux réglementations applicables, telles que la directive sur les plastiques à usage unique entrée en vigueur en juillet 2021, et souvent par anticipation, nous sommes **engagés dans le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire**.

Le Groupement est notamment **engagé à réduire, réutiliser et recycler ses emballages plastiques** tout en garantissant la qualité et la sécurité sanitaire des produits, dans le respect des réglementations applicables, tant au niveau de l'information des consommateurs que de l'indispensable traçabilité des produits.

La réduction et l'élimination du plastique est d'ailleurs l'un des 16 enjeux majeurs identifiés par le Groupement dans le cadre de son analyse de matérialité RSE, au même titre que le sujet de l'impact environnemental des produits (*poids carbone, recyclage, emballage*) qui s'inscrit dans la même démarche.

Depuis plus de 25 ans, **les Mousquetaires ont fait de la lutte contre les déchets l'un de leurs combats**.

Précurseurs avec la création en 1997 de la **Société Industrielle de Logistique et de Valorisation des Emballages (Silve)**, ils ont mis en œuvre des solutions pour réduire, recycler et réutiliser. Cela s'est notamment traduit par la récupération et le recyclage des plastiques depuis de très nombreuses années.

En 2019, le Groupement a lancé le « **Défi Emballages** » avec 6 plans d'action lancés pour écoconcevoir les emballages de nos marques. Nous prévoyons d'optimiser 1 500 références d'ici 2025.

Les Mousquetaires utilisent également la force du Groupement et de ses services centraux pour limiter à la source le plastique jetable dans les produits d'Agromousquetaires, pour créer de nouvelles filières de recyclage ou nouer des partenariats à l'échelle nationale anti-gaspillage alimentaire.

Le Groupement est ainsi adhérent au **Pacte National sur les Emballages Plastiques** depuis février 2022⁴⁰.

Le Pacte National sur les Emballages Plastiques est une initiative collaborative qui rassemble des distributeurs, des ONG et industriels. Il a pour mission de développer une démarche d'économie circulaire dans laquelle les emballages en plastique ne deviennent jamais un déchet.

Les signataires du Pacte s'engagent sur :

- la diminution des emballages en plastique utilisé grâce à la mise en place d'une démarche d'écoconception ;
- la suppression des emballages en plastique problématiques et inutiles ;
- le développement du vrac et du réemploi ;
- l'amélioration de la recyclabilité des emballages en plastique.

Le Pacte National sur les Emballages Plastiques a par ailleurs rejoint le Réseau des Pactes Plastiques de la Fondation Ellen MacArthur, une réponse globale à la pollution des déchets plastiques qui assure le partage des connaissances et la coordination de l'action au niveau mondial.

Le Pacte s'engage aussi dans les principes de la vision de la New Plastics Economy⁴¹ aux côtés de plus de 1 000 organisations dans le monde.

La progression de ces engagements est mesurée sur la base d'un reporting rendu annuellement par chaque signataire.

Le périmètre couvert par notre deuxième reporting d'état des lieux concerne toutes nos marques propres alimentaires et DPH.

⁴⁰ <https://pacte-national-emballages-plastiques.fr>

⁴¹ <https://www.newplasticseconomy.org>

Notre reporting a été remis au Pacte au 1^{er} trimestre 2023. Les indicateurs qu'il contient seront consolidés par le Pacte et feront l'objet d'une publication dans le cadre du prochain rapport de progrès du Pacte avant fin 2023.

Nous transmettons également au Pacte les actions que nous avons mis en œuvre en 2022 et qui ont contribué aux engagements. Des exemples d'actions seront compilés sur le site internet du Pacte et exploitées dans le prochain rapport pour illustrer les progrès.

C. Actions menées

Chez Les Mousquetaires, nous nous efforçons continuellement de réduire la quantité de plastique et d'emballages que nous utilisons, de développer la réutilisation des emballages et de nous assurer que les matériaux que nous utilisons sont faciles à recycler pour nos clients.

En travaillant avec nos fournisseurs, nous avons déjà effectué de nombreux changements pour améliorer nos emballages et réduire notre utilisation de plastique.

Voici quelques-uns de ces changements illustrés au travers de nombreuses actions avec des exemples concrets et des résultats quand cela est quantifiable :

1. Actions concernant les emballages problématiques

Le **pacte national sur les emballages plastiques** considère un emballage comme problématique s'il répond à au moins l'une de ces trois conditions :

- Il est l'objet d'un débat scientifique quant à un impact potentiellement supérieur aux autres matériaux plastiques pour la santé humaine, l'environnement ou les écosystèmes,
- Il n'est pas considéré comme recyclable ou pose question quant à sa recyclabilité,
- Il n'est pas recyclé ou pose question quant à son recyclage en pratique et à l'échelle.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons notamment travaillé sur 2 sujets :

- **PVC** : Entre 2020 et 2021, nous avons diminué le volume utilisé de 426T à 319T (- 107 tonnes) et nous continuons les actions pour réduire ce tonnage de PVC à 0.
- **PSE** : Sur le segment Marée, nous avons travaillé au remplacement des caisses polystyrène non recyclées. 1,2 million de caisses utilisées chaque année par notre filière mer pour approvisionner nos points de vente en produits de la mer sont ainsi

remplacées progressivement par des caisses réutilisables et consignées à partir de novembre 2022 et un déploiement progressif jusqu'à fin 2023⁴².

- Ce projet s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, une volonté forte d'Agromousquetaires, avec une économie de 160 tonnes de plastique par an tout en évitant l'émission de 525 022 kg CO2 eq/an, grâce, notamment, à la durée de vie de la caisse en plastique, sa réutilisation et le recyclage de ce contenant.

2. Constitution d'une base de données pour évaluer notre démarche de progrès

La mise en place d'un suivi permet de mesurer les résultats obtenus, par exemple :

Sur le pôle épicerie sur 2022/1er trimestre 2023 :

- -2 tonnes de plastique
- -15 tonnes de carton
- 800 000 UVC désormais recyclables

Sur le pôle DPH sur 2022/1er trimestre 2023 :

- -5 tonnes de plastique
- -160 tonnes de plastiques vierges utilisés/an
- 100 000 UVC désormais recyclables

Ces bilans sont en cours sur les autres pôles : boissons et gel frais, et seront faits tous les 6 mois pour suivre l'évolution des améliorations.

3. Actions concernant les emballages inutiles ou réduits

- Suppression flow pack sur produits surgelés emballés (à date flow pack + boîte carton) (Monique Ranou, Saint Eloi) : 13 tonnes de plastique économisées à travers 40 références fin 2022/début 2023.
- Suppression du couvercle sur la barquette carotte râpé : 30 références, 80 tonnes de plastique économisé fin 2022.
- Suppression couvercle tartinables Monique Ranou : 0,5 tonne de plastique économisé, 2 références, fin 2022/début 2023.
- Passage des sachets plastiques de pâtes à des boîtes carton sur 3 références FIORINI : -111 tonnes de plastique par an.
- Passage de nos thés et infusions en sachet papier sur 7 références Cotterley.

⁴² <https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2021/06/210618-cp-caisse-en-plastique-recyclable-et-reutilisables.pdf>

4. Actions concernant le développement de modèle vrac et réemploi d'ici 2025

- Mise à disposition au rayon fruits et légumes de filets réutilisables
- Développement des rayons « vrac » épicerie bio en trémies plastiques, avec 1 450 points de vente déjà équipés.
- La solution de NoWW⁴³ a été référencée mi 2022 pour permettre à nos points de vente de s'équiper d'un collecteur de contenants en verre ou plastique et de proposer en vente assistée comme en libre-service, des produits dans des emballages réemployables et consignés. Le lavage peut être internalisé par le point de vente (une procédure ad hoc a été créée) ou externalisée auprès d'un Esat. 7 points de vente ont contractualisé à date, dont 6 en lavage internalisé.

La réduction des emballages et le développement de nouveaux usages de l'emballage font partie des orientations que nous souhaitons développer sur nos produits à marque propre d'ici à 2025.

5. Actions concernant la recyclabilité et intégration de matière recyclée

Depuis plusieurs années, nous avons développé et renforcé l'intégration de matières recyclées dans nos emballages.

À titre d'exemples, en 2022 :

- Suppression du PVDC pour un passage en film mono matériau plastique disposant d'une filière de recyclage sur 4 références Chabrior ;
- Passage en bouchon solidaire de 19 références de boissons, en avance de phase par rapport à la deadline réglementaire prévue pour 2024.
- En 2022 pour la bouteille « Native » en 100 % PET recyclée. Les bouteilles « Native » et « Aix les bains » ont intégrées 100% de rPET, soit 1 600 tonnes de PET vierges économisé par an. Les formats concernés sont respectivement, 1,5L, 5l, 50cl, 33cl pour « Native » et 1,5l, 1l et 50cl pour « Aix-Les-Bains ».
- « **Aix-Les-Bains** » a été la première marque de grande distribution à s'engager, en marque propre, sur le défi plastique : les bouteilles sont constituées à 100% de rPET depuis 2020.
- Intégration de 30 % de matière recyclée sur 4 références **d'essuie-tout** Apta : 21 tonnes de plastique vierge (PE) économisées.
- Intégration de recyclé PE recyclé de 50 à 100 % dans le film de regroupement des **serviettes hygiéniques et change bébé** (Pomette/Label) : utilisation de 37 tonnes de plastique recyclé à travers 59 références fin 2022/début 2023.

⁴³ <https://noww.fr>

- Intégration de 50 % de matières recyclées sur 5 références de **nettoyant ménager** sur la marque APTA : 26 Tonnes de plastique (PET) vierge économisé / an
- Agromousquetaires, Intermarché et Netto ont imaginé, avec l'aide de leur partenaire ASV Packaging, un emballage plus écologique destiné à emballer 31 références de viande des marques Jean Rozé et Netto⁴⁴. Ce procédé innovant qui résulte de 18 mois de R&D permet de supprimer le suremballage en plastique du produit, mais aussi de remplacer la barquette en plastique par une barquette composée à 75 % de carton, labellisé FSC, dont 70 % de carton recyclé. Cette technologie réduit de moitié l'utilisation du plastique vierge présent dans le packaging. Ce nouvel emballage a aussi l'avantage de prolonger la DLC des denrées alimentaires, notamment pour les abats, plus difficiles à conserver.

L'amélioration de la recyclabilité est également un chantier important pour Les Mousquetaires, notamment dans le cadre du retrait de perturbateurs de tri :

- Bouchon attaché pour bouteilles et tetra pack prévu pour juillet 2024 ;
- Noir de carbone : une partie de nos emballages a déjà retiré le noir de carbone et d'autres actions sont en cours sur l'année 2023 ;
- Lien de pain de mie : étude en cours.

Nous travaillons également au remplacement de nos barquettes PSE par du PET ou carton/PET. Certaines références sont en cours de transformation, les autres suivront d'ici 2025, afin d'arrêter l'usage du PSE comme préconisé par le pacte plastique.

Nos enseignes de l'équipement de la maison contribuent également à l'amélioration de la recyclabilité de leurs emballages. Par exemple, en 2022 :

- 50 références du rayon outillage (tournevis, truelles etc..) de l'enseigne Bricomarché ont été retravaillées. Ceci a permis de réduire de 0,5 tonne/an la quantité de plastique utilisée.
- Les blisters en plastique utilisés au rayon « arrosage » (exemple : pour les raccords en laiton) ont été remplacés par une cartonnnette en carton, soit une réduction de 4,9 tonnes de plastique.

6. Actions concernant l'Écoconception des produits

Lors de la conception des produits, les équipes en charge des marques propres du Groupement progressent pour économiser les ressources, diminuer les emballages, changer les matériaux pour faciliter leur recyclage.

D'un point de vue général, nous utilisons l'ACV (analyse du cycle de vie) dans nos démarches d'écoconception. Pour aller plus loin, nous nous sommes dotés d'un outil depuis janvier 2023 pour pouvoir mener ces études en interne. 21 ACV ont été

⁴⁴ https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2021/02/210204_cp_halopack.pdf

réalisées en 2021/2022 et une vingtaine d'étude sont prévues en 2023 pour nous aider à choisir les meilleures options emballage pour les sujets majeurs.

En tant que producteur et commerçant, cette démarche est l'une de nos priorités avec de très nombreuses actions :

- Remplacement du plastique des bâtonnets et boîtes de coton tige MDD qui sont maintenant en papier et carton – précurseur en juillet 2018⁴⁵ ;
- Arrêt de la vente des pailles, vaisselles jetables depuis juin 2021. À commercialiser des briques munies de pailles en papier ;
- La valisette de la couette Domédia est en cellulose et plus en plastique ;
- Suppression du plastique pour les fruits légumes (sauf les produits <1,5kgs).

Nous privilégions la **modification des emballages de fruits et légumes qui contiennent encore du plastique selon le calendrier réglementaire**. Cependant, dans les cas où des solutions d'emballages alternatives sont déjà possibles, nous modifions d'ores et déjà nos emballages pour supprimer le plastique.

- Pommes : toutes les pommes sont désormais proposées dans une barquette en carton.
- Tomates cerises et cocktail : de cette façon, pour les tomates cerises et cocktail, le délai d'application est porté au 30 juin 2023, la présence d'emballage plastique est donc encore autorisée. Cependant, ces produits seront très prochainement, et donc bien avant la date citée plus tôt, proposés dans des emballage carton. Nous écoupons actuellement les stocks d'emballage plastique pour limiter le gaspillage.
- Avocat : des tests sont effectués en magasin sur les avocats mûrs à point « Mon Marché Plaisir » avec une barquette en cellulose moulée.



- Physallis : passage en barquette carton pour les produits à marques nationales.



⁴⁵ <https://www.mousquetaires.com/wp-content/uploads/2018/12/communique-de-presse-intermarche-suppression-plastique-cotons-tiges.pdf>

- Abricot : emballage barquette carton sur nos abricots mûr à point à marque propre « Mon Marché Plaisir »



- Pomelo : référence « Itinéraire de nos régions », passage en carton
- Clémentine : référence « Itinéraire de nos régions », passage en carton
- Kiwi : référence « Mon Marché Plaisir », passage en carton
- Noix IDR : passage en papier

Enfin, Intermarché s'est portée volontaire pour l'expérimentation de l'affichage environnemental et il est donc mis en place dès à présent sur e-commerce via l'Ecoscore. Cette méthodologie est utilisée dans l'attente de celle qui sera officiellement validée par le ministère en fin 2023.

Dans les enseignes de l'équipements de la maison, en 2022, des projets d'éco-conception ont notamment permis de :

- Diminuer de 3,9 tonnes la quantité de plastique utilisée en remplaçant le blister en plastique double coques des accessoires électroportatifs (exemple : les forets) par un blister « sandwich » composée en majorité de carton ;
- Réduire de 2,5 tonnes la quantité de plastique utilisée dans les blisters de la gamme plomberie (exemple : produits de robinetterie) en les remplaçant par des boites en carton.

7. Actions liées à la REP (Responsabilité Elargie du Producteur)

Nous sommes engagés avec la SILVE auprès des éco-organismes en charge des filières de responsabilité élargie des producteurs et donc des filières de collecte et recyclage. Nous sommes administrateurs de plusieurs Eco-organismes dont CITEO qui est en charge de la filière emballage et papier.

8. Actions transverses

La SILVE est dûment déclarée pour les activités de courtage et de négoce en application des dispositions du Code de l'environnement, notamment des articles L541-8 et R541-49 et suivants dudit Code.

Plus récemment, les Mousquetaires ont décidé de mettre en place la boucle d'économie circulaire des **bouteilles PET** en 5 étapes :

1. Les points-de-vente (magasins/grandes surfaces) vont prochainement s'équiper de machine « RVM » (Reverse Vending Machine). Ces machines doivent permettre de compacter ou transformer en paillette (cf. photo ci-dessous) les bouteilles collectées auprès des clients.



2. La matière sera conservée dans des big-bags positionnés sur des palettes pour la manutention.
3. Ces palettes seront collectées (en reverse logistique) pour être ensuite rapportés sur l'une de nos bases logistiques.
4. Les big-bags massifiés sera ensuite envoyée en camion complet auprès d'un partenaire référencé pour refaire des préformes pour Agro Mousquetaires.
5. Nos usines de boissons réutiliseront ces préformes pour les marques d'eau du groupe.

La traçabilité est assurée pour les points de vente et sur toute la chaîne, avec une attestation réglementaire remise en fin de cycle.

6. Notre stratégie de décarbonation

Comme toute activité, nous contribuons aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et voulons faire face à nos responsabilités, conscients de l'urgence à engager des actions.

Les Mousquetaires ont lancé dès 2014 leur stratégie pour économiser de l'énergie et acheter plus d'énergie verte. Encouragés par les résultats obtenus, nous avons renforcé nos exigences en 2018 en s'engageant à diminuer de 40 % notre consommation, à périmètre égal, sur la période 2014-2030.

Depuis des années, nous avons ainsi mis en œuvre des plans d'action qui contribuent à réduire notre empreinte carbone.

Compte-tenu des enjeux, nous sommes cependant déterminés à agir mieux et plus vite contre le réchauffement climatique. Nos leviers de décarbonation sont ciblés et les moyens prévus.

Puisque la limitation du coût, tout comme la réduction de la consommation d'énergie resteront des problématiques majeures des prochaines années, nous combattons pour devenir plus économe et plus autonome. En lien avec cette problématique, nous avons également lancé notre « **Stratégie Mousquetaires Bas Carbone** » pour relever le défi du changement climatique.

Pour connaître nos principales sources d'émission, nous avons ainsi lancé en 2019 notre programme de management de la stratégie bas carbone en nous appuyant sur la démarche ACT (Accessing Low Carbon Transition) de l'Ademe⁴⁶.

Cette démarche nous a permis de réaliser une première estimation de nos émissions de carbone à l'échelle du Groupement en 2019 soit environ 13,9 millions tCO₂e dont 21 % en responsabilité directe (Émissions générées par les entités du Groupement : Gestion des PDV, des usines d'Agromousquetaires et de la flotte en propre de LAI. Fonctions supports) et 79 % en responsabilité indirecte (Fournisseurs, transporteurs externes, clients).

La production représente 80 % de notre empreinte carbone notamment 3,02 millions tCO₂e pour la production alimentaire via Agromousquetaires.

En 2021, notre empreinte carbone était de 19,4 MtCO₂e dont 40 % en responsabilité directe et 6,79 millions tCO₂e pour Agromousquetaires.

Pour réduire rapidement 21 % de nos émissions, nous avons décidé de nous focaliser en priorité sur nos impacts directs. Nous nous sommes fixé un cap ambitieux, embarquant toutes nos activités, aligné sur les engagements européens Greenddeal et la taxonomie, qui se déploie en un plan de transition par entité validé par la SBTi (« The Science Based Targets initiative »)⁴⁷.

Pour tenir nos engagements « bas carbone », notre stratégie transversale concerne à la fois nos points de vente, notre logistique, les produits à nos marques et nos bâtiments.

Dans le cadre d'une **démarche continue de progrès concrets**, toutes les entités se sont mobilisées et les premières feuilles de route bas-carbone ont été élaborées en intégrant la poursuite des actions déjà engagées. Elles prévoient également de nouveaux plans d'action, par exemple sur le froid pour supprimer les gaz frigorigènes polluants, tout en prévoyant les investissements nécessaires pour tenir notre trajectoire.

À titre d'exemple, dans la logistique, le site de Donzère (26) a été choisi pour implanter une nouvelle base logistique où un bâtiment de 70 000 m² est alimenté en énergie renouvelable, tandis qu'à Rochefort-sur-Nénon (39), l'entrepôt certifié HQE sera couvert à 45 % de panneaux photovoltaïques qui fourniront 25 à 30 % des besoins en énergie de la structure.

⁴⁶ <https://actinitiative.org/fr/>

⁴⁷ <https://sciencebasedtargets.org>

Pour faire front à nos 4 sources majeures d'émissions directes, dès 2023, nous nous engageons à :

- Limiter l'utilisation des gaz frigorigènes à tous les niveaux de notre chaîne de la fabrication à nos points de vente.
- Réduire la consommation de carburants fossiles et optimiser les distances parcourues pour nos livraisons.
- Améliorer le cahier de charges de nos produits à marques propres.
- Réduire les consommations d'énergie de tous nos bâtiments et disposer d'un mix énergétique plus vertueux.
- Sensibiliser et embarquer l'ensemble des adhérents et des collaborateurs dans cette démarche en créant l'Académie Climat des Mousquetaires.

Pour concrétiser rapidement la baisse de nos émissions, nous disposons d'un calendrier et nous communiquerons au fur et à mesure sur nos résultats :

- Nous souhaitons nous engager dans une nouvelle démarche « bas carbone », en développant un plan de transition validé par la SBTi et être référencé dans celui-ci en juillet 2024.
- Puis nous élaborerons notre feuille de route et notre trajectoire de baisse de nos émissions carbone pour 2030 et 2040 pour arriver à une neutralité carbone en 2050.
- Ce plan de transition sera soumis au SBTi au plus tard en juillet 2025 en travaillant sur les activités durables les plus impactantes.
- Nous publierons chaque année nos résultats de baisse de GES pour montrer notre transparence dans la démarche. Un plan de compensation sera également établi car atteindre « zéro émissions » de GES n'est pas possible dans toutes nos activités.

Notre engagement d'ici 2050 : Zéro carbone en 2050 et une trajectoire à 1,5 degrés obligatoire en déployant le plan de transition validé par le SBTi.

Pour tenir une trajectoire de 1,5 C° d'ici 2050, soit une neutralité carbone, le Groupement prévoit une baisse de ses émissions chaque décennie avec une première étape : -55 % d'émission d'ici 2030 (vs 2019).

7. Dispositif d'alerte

Conformément aux exigences de la loi, le Groupement a mis en place un **dispositif d'alerte permettant de recueillir des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques.**

Ce dispositif a été mis en place en application de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 » et de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 dite « Devoir de vigilance ». Le dispositif est accessible via un **formulaire en ligne sur le site internet du Groupement** :

<https://www.mousquetaires.com/conformite-ethique/>

Ce dispositif accessible à tout tiers permet notamment de signaler toute « *atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités d'une des Entités Les Mousquetaires ou de ses sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.* »

Tout salarié, mandataire social, actionnaire ou collaborateur extérieur (*notamment, travailleur temporaire, stagiaire ou prestataire de service*) de l'une des entités Les Mousquetaires ainsi que tout adhérent, partenaire commercial, sous-traitant, fournisseur, distributeur ou client, s'il agit de bonne foi et s'inscrit dans une démarche désintéressée, peut signaler des faits dont il a eu personnellement connaissance et relevant du champ du signalement par le biais du formulaire.

Un signalement qui n'aurait pas été émis de bonne foi ou de manière désintéressée exposerait son auteur à une sanction disciplinaire et/ou des poursuites judiciaires. En revanche, l'utilisation de bonne foi du dispositif n'expose son auteur à aucune sanction disciplinaire, quand bien même les faits s'avèreraient par la suite inexacts ou ne donneraient lieu à aucune suite.

Le signalement est traité de manière à préserver la confidentialité des informations concernant l'auteur du signalement et ce n'est qu'à titre très exceptionnel lorsqu'il concerne des faits graves et relatés de façon suffisamment détaillée qu'un signalement anonyme pourrait être traité, après avoir fait l'objet d'un examen préalable de recevabilité par le Référent Éthique afin de décider de l'opportunité de son traitement.

Tout signalement est transmis au Directeur Éthique & Conformité du Groupement, Référent Éthique, qui assure un traitement des alertes en relation avec les responsables concernés, notamment Directeur Qualité Développement Durable ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupement.

Les données transmises sont traitées en toute confidentialité dans le strict respect des réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

8. Évaluation et suivi

Les nouveaux enjeux et actions font l'objet d'un suivi à plusieurs niveaux.

S'agissant des enjeux environnementaux, l'ensemble des sites exploités par le Groupement pour les activités logistiques et agroalimentaires font l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités, notamment dans le cadre du suivi des autorisations ICPE.

S'agissant des risques et des enjeux concernant les collaborateurs de l'entreprise, un suivi est assuré conformément à la loi dans le cadre **des Comités Économiques et Sociaux** ainsi que des Commissions dédiées.

Chaque accord d'entreprise fait par ailleurs l'objet d'un bilan d'évaluation de la mise en œuvre qui constitue également un outil de pilotage et de suivi des actions mises en œuvre, partagé avec les organisations syndicales.

L'ensemble des initiatives font l'objet d'un suivi avec l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment les ONG et les experts.

Le **suivi des relations avec les prestataires** est assuré dans le cadre de réunions au niveau national et le cas échéant au niveau des sites concernés.

Le pilotage des sujets est pour les activités logistiques réalisé dans le cadre de la démarche QHSE intégrant notamment les audits de certifications de service et le pilotage de la norme ISO 50001 (Management de l'énergie) ou encore la démarche SMBC (Stratégie Mousquetaires Bas Carbone).

L'audit de certification reprend l'ensemble des points de contrôle sécurité sur le métier transport avec une vérification de la remise contre émargement au patron tractionnaire du Guide conducteur et du protocole de sécurité base.

La **Direction Qualité Développement Durable du Groupement** assure la consolidation des indicateurs RSE pour l'ensemble des entités du Groupement.

Le rapport de développement durable contient plusieurs indicateurs en lien avec les enjeux et les risques identifiés.

En 2019, les Mousquetaires ont décidé de revoir leurs indicateurs afin qu'ils soient plus proches de l'engagement de leurs enseignes, qu'ils mesurent mieux leur impact sur les problématiques sociétales et qu'ils soient plus lisibles pour les parties prenantes extérieures.

Les Mousquetaires ont renforcé leur collecte d'indicateurs ESG afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes des établissements financiers et des investisseurs, en vue également de préparer la feuille de route des futures publications dans le cadre de la CSRD 2026

Le tableau ci-après présente les indicateurs retenus par le Groupement.

Construire une relation forte avec nos clients	Taux de produits à marques propres responsables sur le total des références à marques propres
	Chiffre d'affaires des produits à marques propres responsables sur le chiffre d'affaires total
	Nombre total de produits fabriqués sur le territoire national
Porter une attention constante aux collaborateurs	Pourcentage de personnes en CDD ayant obtenu un CDI - sur l'effectif global
	Pourcentage de femmes salariées cadres - Filiales amont
	Pyramide des âges des collaborateurs
Être un acteur de proximité responsable	Quantité totale de déchets produits (hors biodéchets)
	Quantité de biodéchets produits en France
	% de référence fabriquées en France
	% d'énergie consommée provenant de sources renouvelables
	Consommation d'énergie des points de vente par K€ de chiffre d'affaires
	Montant en euros des produits alimentaires donnés aux associations

Conformément aux dispositions législatives relatives émissions de gaz à effet de serre, le Groupement publie régulièrement des bilans.